



# CÔTE D'IVOIRE

## REVUE CONJOINTE DU SECTEUR AGRICOLE

Promouvoir la responsabilité mutuelle par un examen et un dialogue exhaustifs, inclusifs et durables



# CÔTE D'IVOIRE

REVUE COINJOINTE DU SECTEUR AGRICOLE

Promouvoir la responsabilité mutuelle par un examen et  
un dialogue exhaustifs, inclusifs et durables

Ce rapport a été préparé en Septembre 2015

# TABLE OF CONTENTS

<b>LIST DES TABLEAUX.....</b>	<b>iii</b>
<b>LISTES DES FIGURES.....</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES.....</b>	<b>iv</b>
<b>AVANT PROPOS .....</b>	<b>vi</b>
<b>1. INTRODUCTION ET CONTEXTE .....</b>	<b>1</b>
<b>2. ETAT ET QUALITÉ DU PROCESSUS RCSA ET DES PROCESSUS SIMILAIRES DANS LE PAYS .....</b>	<b>3</b>
2.1. Déroulement du processus de la revue du Plan National de Développement (PND) .....	3
2.2. Domaines et questions clés abordées.....	4
2.3. Limites de la revue du PND .....	4
2.4. Plan d’actions pour la réalisation d’une revue conjointe sectorielle agricole .....	5
<b>3. EXAMEN DES POLITIQUES.....</b>	<b>10</b>
3.1. Inventaire des Politiques Existantes et Émergentes .....	10
3.1.1. Programme National d’Investissement Agricole (PNIA, 2010 – 2015) .....	10
3.1.2. Politiques, programmes et stratégies pré-PNIA .....	10
3.1.2.1. Plan Directeur du Développement Agricole (PDDA 1992 - 2015) .....	10
3.1.2.2. Plan National d’Action environnemental de la Côte d’Ivoire (PNAE-CI) : 1996 - 2010 .....	11
3.1.2.3. Le plan directeur forestier de 1988 à 2015 .....	11
3.1.2.4. Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2009 - 2013) .....	11
3.1.3. Politiques, Stratégies et Programmes post PNIA.....	12
3.1.3.1. Politique Nationale de l’Environnement 2011 - 2017 .....	12
3.1.3.2. Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD, 2012 - 2015) .....	12
3.1.3.3. Plan National de Développement (PND, 2012 - 2015) .....	13
3.1.3.4. Stratégie nationale révisée de développement de la filière riz en côte d’ivoire (SNDR 2012 - 2020) .....	13
3.1.3.5. Plan Stratégique de Développement de l’Elevage, de la Pêche et de l’Aquaculture en Côte d’Ivoire (PSDEPA 2014-2020).....	13
3.2. Qualité de la Planification et du Suivi de l’Exécution des Politiques .....	14
3.2.1. Planification basée sur des Objectifs Mesurables .....	14
3.1.3.6. Politique Forestière 2010 - 2015 .....	14
3.1.3.7. Politique industrielle et minière de la Côte d’Ivoire.....	14
3.2.2. Cibles Mesurables disposant d’une Référence.....	15
3.2.3. Système d’évaluation pour mesurer les Progrès .....	16

3.3. Cohérence des Politiques et Programmes.....	16
3.4. Alignement du PNIA aux Stratégies Nationales.....	18
3.5. État de mise en œuvre et adéquation de la couverture des politiques .....	18
<b>4. REVUE INSTITUTIONNELLE .....</b>	<b>25</b>
4.1. Paysage Institutionnel du PNIA .....	25
4.2. Coordination au sein des institutions gouvernementales:.....	25
4.2.1. Le Comité national de pilotage du PNIA (CNP – PNIA) .....	25
4.2.2. Le Secrétariat technique du PNIA (ST-PNIA).....	26
4.3. Acteurs non étatiques .....	27
4.3.1. Participation des acteurs non étatiques (ANE) dans la formulation des politiques et des programmes .....	27
4.3.2. Participation des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des politiques et programmes .....	27
4.3.3. Alignement institutionnel avec le PNIA et vides institutionnels.....	28
4.3.4. Capacité institutionnelle dans la mise en œuvre .....	28
4.4. Organisations partenaires au développement .....	28
4.4.1. Coordination entre les partenaires au développement .....	28
<b>5. EXAMEN DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS FINANCIERS ET NON FINANCIERS.....</b>	<b>31</b>
5.1. Mise en œuvre des engagements non financiers dans le cadre du PNIA et de la NASAN.....	31
5.1.1. Gouvernement .....	31
5.1.2. Partenaires techniques et financiers.....	34
5.1.3. Organisations paysannes et société civile .....	34
5.1.4. Secteur privé .....	35
5.2. Mise en œuvre des engagements financiers dans le cadre du PNIA et de la NASAN.....	36
5.2.1. Gouvernement .....	36
5.2.2. Partenaires techniques et financiers.....	37
5.2.3. Secteur privé .....	39
<b>6. SITUATION DE REFERENCE ET PERFORMANCE DU SECTEUR AGRICOLE .....</b>	<b>45</b>
6.1. Etat des indicateurs de suivi du PNIA et de la NASAN.....	45
6.2. Performance du secteur et situation de référence pour les revues futures.....	47
<b>7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>54</b>

## LIST DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Plan d'actions pour l'élaboration d'une revue conjointe sectorielle agricole en Côte d'Ivoire .....	7
<b>Tableau 2</b> : Présentation des indicateurs d'impact et des indicateurs d'effet du PNIA .....	15
<b>Tableau 3</b> : Horizon temporel du PNIA et des politiques sous sectorielles .....	17
<b>Tableau 4</b> : Alignement du PNIA aux principaux documents nationaux de référence .....	18
<b>Tableau 5</b> : Adéquation de la couverture des politiques.....	19
<b>Tableau 6</b> : Synthèse de l'examen des politiques .....	23
<b>Tableau 7</b> : Appréciation de l'environnement institutionnel du PNIA .....	29
<b>Tableau 8</b> : Budget pour la mise en œuvre du PNIA.....	36
<b>Tableau 9</b> : Evolution des allocations et de l'exécution budgétaire des ressources internes .....	36
<b>Tableau 10</b> : Point des financements des PTF inscrits dans le budget de l'Etat .....	37
<b>Tableau 11</b> : Etat d'exécution financière des dépenses publiques dans le cadre du PNIA .....	38
<b>Tableau 12</b> : Etat d'avancement des projets du secteur privé.....	40
<b>Tableau 13</b> : Résultats d'impact des investissements privés .....	40
<b>Tableau 14</b> : Réalisations des entreprises privées.....	41
<b>Tableau 15</b> : Tableau récapitulatif des contraintes des entreprises .....	43
<b>Tableau 16</b> : Tableau Récapitulatif des indicateurs de résultats relatif aux programmes du PNIA.....	46
<b>Tableau 17</b> : Performances économiques du secteur agricole.....	49
<b>Tableau 18</b> : Evolution du taux de croissance de la valeur ajoutée des sous-secteurs agricoles .....	50
<b>Tableau 19</b> : Echanges commerciaux agricoles .....	52

## LISTES DES FIGURES

<b>Figure 1</b> : Evolution du montant budget alloué au secteur agricole de 2010 à 2014.....	39
<b>Figure 2</b> : Contribution de l'agriculture à la croissance économique .....	50
<b>Figure 3</b> : Echanges des produits alimentaires .....	53

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>APCN</b>	Agence de Planification et de Coordination du NEPAD
<b>ANOPACI</b>	Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire
<b>CAF</b>	Coût Assurance Fret
<b>CDMT</b>	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CGECI</b>	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
<b>CI</b>	Côte d'Ivoire
<b>CNP</b>	Comité National de Pilotage
<b>CUA</b>	Commission de l'Union Africaine
<b>DAOA</b>	Denrée Alimentaire d'Origine Animale
<b>DPA</b>	Dépense Publique Agricole
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté
<b>DUE</b>	Délégation de l'Union Européenne
<b>ECOWAP</b>	Politique agricole commune de la CEDEAO
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FCFA</b>	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>LOA</b>	Loi d'Orientation Agricole
<b>MINAGRI</b>	Ministère de l'Agriculture
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MINEF</b>	Ministère des Eaux et Forêts
<b>MIRAH</b>	Ministère des Ressources Animale et Halieutiques
<b>NASAN</b>	Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>OHADA</b>	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement

<b>OPA</b>	Organisation Professionnelles Agricoles
<b>OPEP</b>	Organisation Professionnelles d'Eleveurs et de Pêcheurs
<b>PDDA</b>	Plan Directeur de Développement Agricole
<b>PDDAA</b>	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PID</b>	Plan d'Investissement Détaillé
<b>PNIA</b>	Programme National d'Investissement Agricole
<b>PNR</b>	Programme National Riz
<b>PRIA</b>	Programme Régional d'Investissement Agricole
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>RCSA</b>	Revue Conjointe du Secteur Agricole
<b>RDPA</b>	Revue des Dépenses Publiques Agricoles
<b>ReSAKSS WA</b>	Système Régional d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances en Afrique de l'Ouest
<b>SAKSS</b>	Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances
<b>SIGFiP</b>	Système Intégrée de Gestion des Finances Publiques
<b>SRP</b>	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>ST</b>	Secrétariat Technique
<b>STP</b>	Secrétariat Permanent de Suivi
<b>TAS</b>	Taux d'Autosuffisance

## AVANT PROPOS

Cette revue a bénéficié de la participation de toutes les parties prenantes du développement rural et signataires du pacte national du PNIA à travers la constitution d'un comité de rédaction restreint regroupant les structures suivantes :

- au titre des acteurs étatiques et représentant le Secrétariat Technique du PNIA : la Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement du Ministère de l'Agriculture, la Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, la Direction des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation du Ministère des Eaux et Forêts, la Direction des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable,
- au titre des partenaires au développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), la Délégation de l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement, représentant le cadre de concertation des PTF mis en place pour le suivi de la mise en œuvre du PNIA ;
- au titre du cadre de concertation des organisations professionnelles agricoles et de la société civile, l'Association Nationale des Organisations professionnelles Agricole de Côte d'Ivoire (ANOPACI);
- au titre du secteur privé, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, représentant le cadre de concertation du secteur privé pour le suivi de la mise en œuvre du PNIA. La CGECI préside ledit cadre de concertation.

Sur le plan méthodologique, la revue a été conduite selon le canevas défini par les experts du ReSAKSS, conformément au principe de la responsabilité mutuelle adoptée par l'Union Africaine et le NEPAD. La sensibilisation sur ce principe, a permis l'adhésion des acteurs nationaux au processus.



# 1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Face aux grands défis de l'agriculture africaine déclinés dans le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains se sont engagés en 2003 à Maputo, à accorder au moins 10% de leur budget au secteur agricole afin de garantir une croissance agricole de 6%.

A l'instar des autres pays membres de la CEDEAO, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le processus PD-DAA/ECOWAP à travers la mise en place d'un Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). Le PNIA de la Côte d'Ivoire qui couvre la période 2010 - 2015, s'appuie sur six programmes prioritaires, couvrant l'entièreté du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique pour un coût global de 2002,818 milliards Francs CFA. Il s'agit de: (1) Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles ; (2) Développement des filières ; (3) Amélioration de la gouvernance du secteur agricole ; (4) Renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture ; (5) Gestion durable des ressources halieutiques; et (6) Réhabilitation forestière et relance de la filière bois.

Le PNIA a fait l'objet de signature d'un pacte national en 2010, avec la participation des acteurs du secteur agricole (Etat, partenaires techniques et financiers, secteur privé, Organisations professionnelles agricoles, société civile) et a été décliné en un Plan d'Investissement Détaillé (PID) pour sa mise en œuvre. En outre pour appuyer l'implémentation du PNIA, la Côte d'Ivoire s'est engagée en 2012 dans « la nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN)» de l'initiative G8. Par conséquent, une table ronde conjointe pour mobiliser les ressources financières nécessaires l'opérationnalisation de ces initiatives a été organisée du 12 au 13 septembre 2012 à Abidjan. A cette occasion, des engagements financiers et non financiers ont été pris par les différentes parties prenantes.

De manière succincte, les engagements de l'Etat visent à accroître les investissements tant publics que privés dans le secteur et à créer un cadre propice à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dix-huit axes d'intervention ont été identifiés pour atteindre ces objectifs.

En 2014, les chefs d'Etat et de Gouvernement africains ont réaffirmé leur engagement à transformer l'agriculture africaine avec la Déclaration de Malabo, en apportant des révisions à celle de Maputo de 2003. Pour ce faire, ils se sont engagés (1) à promouvoir une planification politique basée sur des preuves ; (2) sur des processus de mise en œuvre à travers la revue par les pairs ; (3) sur le dialogue, l'analyse comparative et l'adoption des meilleures pratiques.

Ainsi, la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) ont adopté un Cadre de responsabilisation mutuelle et ont développé un Cadre des résultats permettant d'orienter l'identification des domaines prioritaires et la définition des indicateurs de performance pour le suivi de la réalisation des objectifs prévus dans la Déclaration de Malabo. C'est à cet effet, que le processus de revue conjointe du secteur agricole (RCSA) a été initié et fait l'objet du présent rapport.

## **La RCSA a un triple objectif décliné comme suit :**

- évaluer l'environnement politique et institutionnel de la mise en œuvre du PNIA ;
- examiner le progrès fait dans l'atteinte des résultats ciblés et créer ainsi les situations de référence pour les revues futures ;

- évaluer l'adéquation des processus existants pour mener à bien une telle revue à l'avenir et identifier les actions en vue de remédier aux faiblesses éventuelles.

Afin d'atteindre ces objectifs, une approche méthodologie a été mise en place sous la conduite du Secrétariat Technique du PNIA et comprend cinq étapes, à savoir : la mise en place du comité de rédaction, le lancement officiel du processus, la collecte des données et la rédaction de la version provisoire du document, puis la validation nationale.

La collecte des données de la RCSA s'est faite sur la base des revues documentaires, des consultations entre les différentes parties prenantes et d'interviews auprès des intervenants clés du secteur. Ainsi, conformément aux termes de référence transmis au comité de rédaction, le présent rapport comprend 7 chapitres ci-après déclinés :

- l'introduction présentant le contexte, les objectifs et la méthodologie de la RCSA ;
- la qualité de la RCSA en vue d'en exposer les qualités, les lacunes et les suggestions d'amélioration ;
- l'existence de politiques agricoles ou autres politiques et programmes, ayant un impact sur la mise en œuvre du PNIA ;
- la revue institutionnelle présentant le cadre institutionnel du PNIA, la coordination entre les différentes structures intervenant dans le cadre institutionnel, l'implication des acteurs non étatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et des programmes ;
- l'examen des principaux engagements financiers et non financiers du PNIA au niveau de l'Etat, des acteurs non étatiques et au niveau des partenaires au développement ;
- la situation de référence et la performance du secteur de l'agriculture ;
- une conclusion en guise de synthèse de l'évaluation du secteur agricole.

## 2. ETAT ET QUALITÉ DU PROCESSUS RCSA ET DES PROCESSUS SIMILAIRES DANS LE PAYS

Au sein des départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre du PNIA, des bilans annuels d'activités sont réalisés pour faire le point des réalisations des projets et des structures opérationnelles. Ces initiatives permettent de fournir des données sur les évolutions dans les différents sous-secteurs du développement agricole. Cependant, ces processus ne présentent pas de conformité avec la RCSA telle que présentée par le NEPAD et la CUA. En effet, la Côte d'Ivoire n'a pas connu à ce jour, un véritable processus consultatif de revue sectorielle conjointe agricole impliquant les différentes parties prenantes pour discuter de la mise en œuvre de leurs engagements respectifs dans la mise en œuvre du PNIA et d'autres politiques. Toutefois, une expérience de revue globale de mise en œuvre du Programme national de développement (PND 2012 - 2015) a été entreprise à travers des revues sectorielles y compris dans le secteur agricole et rural similaire à la RCSA. Ce processus de revue réalisé dans le dernier trimestre de l'année 2014 en vue de servir de base à la révision du PND 2012 – 2015, a consisté à faire le point de la mise en œuvre des résultats stratégiques par les départements ministériels en charge du développement agricole et de la gestion des ressources naturelles. Il s'agit du résultat stratégique 2 « la création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance répartis équitablement » et du résultat stratégique 4 « Les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat ». Par ailleurs il faut indiquer que les résultats stratégiques 2 et 3 couvrent également d'autres secteurs économiques dans le PND. Ce sont les infrastructures économiques, les mines, les hydrocarbures, l'énergie, les TIC, le commerce, le tourisme, l'artisanat, la recherche scientifique, l'eau potable, la salubrité, l'assainissement, l'urbanisme et l'habitat.

### 2.1 Déroutement du processus de la revue du Plan National de Développement (PND)

Le processus de réalisation de ces revues sectorielles de la mise en œuvre globale du PND s'est appuyé sur les rapports de suivi annuel du PND de 2013 et 2014. Il a consisté d'abord en une rencontre préparatoire en septembre 2014 avec les ministères concernés. Une feuille de route issue de cette rencontre a servi ainsi de base de travail pour les revues sectorielles. Des rapports sectoriels ont donc été élaborés par chaque département ministériel et validé en interne avant d'être acheminé au Secrétariat Technique de suivi du PND. Le rapport global de la mise en œuvre du PND a été ainsi produit à partir de ces rapports sectoriels et des consultations menées au niveau des chefs-lieux de départements et districts autonomes. Il a été validé dans un premier temps par une session technique regroupant l'ensemble des parties prenantes du développement en Côte d'Ivoire à savoir le Gouvernement, les collectivités locales, les partenaires techniques et financiers et les responsables des organisations de la société civile et du secteur privé avant d'être présenté et adopté lors d'une session de dialogue politique ayant rassemblé les mêmes acteurs mais de manière plus large.

---

<sup>1</sup> Adopté en 2012 et couvrant la période 2012-2015, le PND est le cadre global qui guide la mise en œuvre des actions au développement.

<sup>2</sup> De par sa dénomination et de son processus de réalisation, la revue des dépenses publiques agricoles (RDPA) réalisée en 2014 aurait pu être citée comme exemple similaire à la RCSA. Toutefois la RDPA reste une étude spécifique dont l'objectif principal est de faire l'état des lieux des dépenses publiques allouées au secteur agricole et dont les résultats doivent alimenter la RCSA.

## 2.2. Domaines et questions clés abordées

L'objectif principal des revues sectorielles était de faire le bilan la mise en œuvre de la matrice d'actions prioritaires du PND, d'analyser les perspectives et les défis d'accélération de son exécution, de faire des recommandations et d'esquisser des orientations stratégiques pour la deuxième génération du PND prévue pour 2016-2020.

A cet effet, l'examen des rapports fournis par les quatre départements ministériels en charge du développement agricole montre que la rédaction de la revue du PND suit globalement le canevas de la RCSA tel que préconisé. Les points traités sont les suivants :

- Un état de mise en œuvre réel des actions prioritaires pour l'atteinte des résultats stratégiques mentionnés ci-dessus. Le niveau de réalisation de chaque action prévue ainsi que la structure responsable est disponible dans la plupart des rapports.
- La revue des dépenses publiques des projets et programmes d'opérationnalisation du PND. Pour chaque projet, les zones d'intervention, les sources de financement ainsi que les dotations et l'exécution financière pour la période 2012-2104 ont été renseignées. Ces informations financières ont permis de faire le point du taux d'exécution financier des actions prévues dans le PND.
- L'examen des politiques qui a consisté à faire l'inventaire des politiques par département ministériel, leurs mises en œuvre par l'analyse des plans, directives, décrets, arrêtés et lois pris pour l'opérationnalisation de ces politiques. Aussi, leur degré de cohérence et d'articulation avec le PND ainsi que l'existence de système de suivi/évaluation ont été analysés.
- Une revue des institutions. Il a été examiné dans cette rubrique, les réformes institutionnelles ainsi que le type de partenariat avec les acteurs non étatiques et les mécanismes nécessaires à l'implémentation du PND. La revue des renforcements de capacités des acteurs nationaux réalisée peut être également logée dans cette rubrique. Enfin, l'alignement entre le PND et le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) qui est l'instrument budgétaire d'opérationnalisation des politiques publiques a été revu.
- L'analyse des performances sectorielles par l'examen des résultats de production et de productivité atteints au niveau des différents produits et filières.
- Les perspectives et défis d'accélération des résultats.
- Les recommandations et esquisses d'orientation pour le PND 2016-2020.

## 2.3. Limites de la revue du PND

On peut noter que le contenu de la revue du PND suit globalement le canevas de la RCSA tel que préconisé. Toutefois son déroulement ne répond pas aux critères d'une revue sectorielle conjointe.

En effet, le processus de conduite de la revue du PND n'a pas prévu une consolidation de la contribution des différents départements ministériels du secteur agricole pour en faire une revue entière du secteur agricole avant d'être acheminée au Secrétariat Technique du PND.

Cela constitue une lacune importante car en l'état actuel des choses, il est difficile d'affirmer qu'il existe un processus de revue globale du secteur agricole.

Ensuite, si l'on se réfère aux caractéristiques d'une revue sectorielle conjointe, le caractère conjoint des rapports sectoriels n'est pas respecté en ce sens qu'il s'agit d'un document produit par les structures techniques étatiques et validé en interne sans une implication des acteurs non étatiques et des partenaires au développement dans l'élaboration des TDR et la production du rapport. L'implication de ces derniers lors de la validation technique et politique de la revue globale du PND reste insuffisante en ce sens que des questions spécifiques au secteur agricole ne peuvent pas être traitées de façon appropriée à cette occasion.

En outre le principe de l'imputabilité qui caractérise la revue conjointe est faiblement pris en compte dans la revue du PND. En effet, bien que le coût des actions prioritaires du PND ait été évalué par secteur, le partage des responsabilités du financement entre État, partenaires au développement et acteurs non étatiques n'a pas été défini. Cela limite l'application de la responsabilité mutuelle car les résultats et l'insuffisance du financement du PND ne peuvent pas être imputés aux catégories d'acteurs en présence. Ainsi, le coût de la matrice d'actions prioritaires devra être désagrégé par source de financement et de façon nominative pour pouvoir situer les responsabilités ultérieurement. Il en est de même de la mise en œuvre des recommandations de la revue du PND qui n'indiquent pas les responsabilités. Les responsables de la mise en œuvre de ces recommandations doivent être désignés avec le coût et l'échéance.

## **2.4. Plan d'actions pour la réalisation d'une revue conjointe sectorielle agricole**

La revue du PND constitue une expérience importante qui peut être capitalisée pour l'élaboration de la RCSA en Côte d'Ivoire. Il faudra toutefois créer une synergie entre les deux processus pour éviter la duplication et les agencer de telle sorte que la RCSA puisse alimenter la revue du PND. La conduite d'une revue conjointe sectorielle agricole telle que préconisée doit se dérouler principalement en six étapes<sup>3</sup>.

La première consiste en la mise en place d'un comité de pilotage chargé de l'orientation stratégique du processus. Le comité de pilotage devra être composé d'un représentant : de chaque ministère en charge du développement agricole à savoir le MINAGRI, le MIRAH, le MINEF et le MINESUDD, du ministère en charge du plan et du développement pour créer la liaison avec la revue annuelle du PND, des partenaires techniques et financiers (PTF), du secteur privé, des organisations de producteurs et de la société civile. Pour que la RCSA puisse orienter le pilotage du PNIA, les représentants des différents ministères doivent être les points focaux qui animent le secrétariat technique du PNIA (ST-PNIA). Ce comité de pilotage devra se faire assisté par un secrétariat qui pourrait être la direction de la planification, de la programmation et du financement (DPPF) du MINAGRI.

Une fois ce dispositif institutionnel mis en place, la seconde étape va consister à l'élaboration des termes de référence (TDR) de la RCSA. Ils doivent préciser le contenu de la revue ainsi que le rôle des différents acteurs.

<sup>3</sup>Cela est une synthèse des différentes étapes telles que consignées dans le tableau ci-dessous.

Le secrétariat de la revue peut élaborer ces TDR avec l'appui du ReSAKSS et d'un consultant. Dans l'esprit de la responsabilité mutuelle dont la RCSA permet la mise en œuvre, les TDR doivent préciser de façon explicite les engagements des différentes parties prenantes qui doivent être évalués. Ces engagements sont ceux pris lors de l'adoption du PNIA, ceux de la Nouvelle alliance sur la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN) et tout autre engagement. Il faut souligner aussi que les recommandations traduites en actions à mettre en œuvre de la RCSA antérieure deviennent systématiquement des engagements à évaluer lors de la RCSA suivante. Ces TDR élaborés doivent être validés par une réunion restreinte du comité de pilotage de la revue pour assurer le caractère conjoint de celle-ci.

Afin de renforcer la responsabilité mutuelle ainsi que le dialogue politique, la troisième étape dans le processus de conduite de la RCSA sera la convocation d'une réunion large de l'ensemble des parties prenantes pour la validation des TDR. Les participants de cette réunion qui seront constitués par le comité de pilotage élargi doivent amender le contenu de la RCSA, en particulier les engagements qui seront évalués et signifier leur pleine adhésion au processus en s'engageant à remplir les rôles qui leurs seront assignés.

La mobilisation des ressources pour la conduite de la RCSA forme la quatrième étape de la RCSA. Pour un ancrage institutionnel de la RCSA, les contributions financières pour sa conduite doivent être apportées principalement par le Gouvernement. Ces ressources devront être prévues dans le budget annuel du ministère en charge de la coordination de la mise en œuvre du PNIA à savoir le ministère de l'agriculture. Les partenaires techniques et financiers pourront contribuer également. Leur contribution est surtout primordiale pour la réalisation de la première RCSA.

La conduite des études de la RCSA constitue la cinquième étape. Les capacités analytiques ainsi que les systèmes de connaissances répertoriés dans la plateforme SAKSS pourront être mobilisés pour la conduite de ces études. A ce titre, le nœud SAKSS appuiera la production du rapport par la mobilisation des compétences existant dans le réseau et en facilitant l'accès aux informations et données statistiques produites par les systèmes de suivi/évaluation. Il est important aussi que les informations relatives à la mise en œuvre des engagements des différents groupes d'acteurs soient rendues disponibles et accessibles par ces derniers.

Une fois le draft de la RCSA produit, il devra faire l'objet d'une revue externe pour s'assurer de sa qualité. Ce rôle pourrait être confié à un groupe multi-acteurs (acteurs étatiques et non étatiques) doté d'une expertise technique pour pouvoir examiner et commenter les différentes études de la RCSA.

Après que les observations issues de la revue externe soient intégrées, la dernière étape est l'organisation de l'atelier de validation du rapport de la RCSA. Le caractère inclusif de l'atelier doit être assuré et en fonction des problématiques abordées, les différentes parties prenantes seront responsabilisées pour l'animation des sessions. Le processus devrait aider à identifier les priorités et les politiques du secteur de même que les actions à mettre en œuvre par les différents acteurs. Ces aspects seront consignés dans un Aide-mémoire de la RCSA et traduit en plan d'actions avec les coûts, les échéances et les responsabilités. Le comité de pilotage du PNIA devra s'assurer de la mise en œuvre effective du plan d'actions par un suivi de celles-ci lors de ses sessions. Comme cela a été mentionné ci-dessus, ce plan d'actions doit figurer dans les engagements à évaluer lors de la prochaine RCSA.

**TABLEAU 1 : PLAN D' ACTIONS POUR L'ÉLABORATION D'UNE REVUE CONJOINTE SECTORIELLE AGRICOLE EN CÔTE D'IVOIRE**

Actions	Objectif	Responsable	Résultats attendus	Echéance	Budget (A compléter)
Mettre en place le comité de pilotage (CP) de la RCSA	Le CP donne l'orientation stratégique pour la mise en place et le fonctionnement de la RCSA. Il est généralement composé de 2 co-présidents du ministère de l'Agriculture et d'une agence donatrice leader et des représentants des groupes d'acteurs clés	DGPPS	Le comité de pilotage doit être composé de : MINAGRI: 1 MIRAH: 1 MINEF :1 MINESUDD: 1 ST/PND :1 MEF : 1 ANOPACI :1 CGECI :1 Société civile :1 PTF :1	1-30 Novembre 2015	
Mettre en place un Secrétariat de la RCSA (S/ RCSA)	Le Secrétariat coordonne les activités et les opérations de la RCSA et du CP de la RCSA	DPPF	Le secrétariat de la RCSA peut être assuré par la DPPF	1-30 Novembre 2015	
Développer les termes de référence (TDR) de la RCSA	Les TDR doivent préciser le contenu de la revue ainsi que le rôle des différents acteurs dans sa conduite.	S/RCSA et CP/RCSA	Les TDR font ressortir les objectifs de la RCSA, les acteurs étatiques et non étatiques ainsi que leurs rôles, les rôles du CP et du Secrétariat, les principes de fonctionnement, la structure et la fréquence des réunions de la RCSA de même que le suivi et la mise en œuvre des actions, etc.	A compléter	
Mobiliser les ressources	Mobiliser les ressources (humaines et financières) pour supporter les opérations de la RCSA	CP/RCSA	Ressources humaines et financières mobilisées	A compléter	
Le CP/Secrétariat invite un vaste groupe inclusif d'acteurs étatiques et non étatiques à la RCSA (avec des objectifs clairs, des résultats attendus, et les rôles pour les différents acteurs)	Partager les TDRs avec l'ensemble des acteurs pour s'accorder sur les points de leurs engagements à évaluer et sur la conduite du processus de la RCSA		Les TDR sont amendés par l'ensemble des acteurs et leur adhésion au processus est confirmée	A compléter	

Actions	Objectif	Responsable	Résultats attendus	Echéance	Budget (A compléter)
Commander les études de la RCSA	On pourrait avoir besoin d'engager des consultants qui seront supervisés par le CP pour réaliser les études de la RCSA. Les consultants peuvent provenir de la plateforme SAKSS c'est-à-dire les groupes de réflexion, les centres de recherche et bureau d'études et devraient travailler étroitement avec le personnel du S et du CP du RCSA.	CP/RCSA	Les drafts des études sont disponibles	A compléter	
Mettre en place l'équipe de revue de la RCSA	Equipe composée d'un groupe multi-acteurs (acteurs étatiques et acteurs non étatiques) dotée d'une expertise technique pour examiner et commenter les différentes études et les rapports de la RCSA.	CP/RCSA	Le draft complet de la RCSA est revu par des experts externes au processus	A compléter	
Organiser la réunion de la RCSA	Organiser la réunion sur 1-2 jours, en utilisant différents formats (plénière, petits groupes, visite de terrain, etc.) pour permettre aux acteurs de discuter /vérifier les faits et les recommandations présentées dans le rapport de la RCSA. Cela peut être fait à différents niveaux (national et infranational). Le processus devrait aider à identifier les priorités et les politiques du secteur de même que les actions à mettre en œuvre par les acteurs. Ces aspects seront consignés dans un Aide-mémoire de la RCSA.	CP/RCSA	Un plan d'actions bâti sur la base des recommandations de la RCSA avec les couts, les échéances ainsi que les responsabilités est disponible	A compléter	



Actions	Objectif	Responsable	Résultats attendus	Echéance	Budget (A compléter)
Suivre les actions de la réunion de la RCSA	Suivre étroitement et veiller à la mise en œuvre des recommandations et des décisions de la réunion de la RCSA (le plan d'actions). Les groupes qui se réunissent plus fréquemment tels que le comité de pilotage ainsi que le cadre de concertation peuvent aider dans le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'actions. L'évaluation de la mise en œuvre de ce plan d'actions forme la base du prochain cycle de la RCSA.	CP/RCSA Cadre de concertation et CP/PNIA	Des orientations pour la mise en œuvre effective du plan d'actions sont faites.	A compléter	

## 3. EXAMEN DES POLITIQUES

Ce chapitre est consacré à la revue des politiques et programmes clés qui peuvent affecter le développement du secteur agricole. Après avoir procédé à un inventaire de ces politiques, une analyse est faite sur les processus politiques, leur cohérence et leur mise en œuvre afin de proposer des recommandations pour améliorer leur efficacité.

### 3.1. Inventaire des Politiques Existantes et Émergentes

Cette section passe en revue les principales politiques contenues dans les documents de stratégies. Après avoir exposé le PNIA qui a été conçu en 2010, elle présente d'abord les politiques et programmes qui ont existé avant 2010, année de l'élaboration du PNIA, puis, ceux qui ont été élaborés et mis en œuvre après cette date.

#### 3.1.1. Programme National d'Investissement Agricole (PNIA, 2010 – 2015)

Le PNIA de Côte d'Ivoire est fondé sur un principe de base visant à définir des actions de développement jugées indispensables à la réduction de la pauvreté. Il part d'une analyse approfondie et rigoureuse du rythme de la croissance de l'économie nationale et du secteur agricole. L'élaboration du PNIA s'est appuyée principalement sur le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le PDDA 1992 - 2015 qui étaient au moment de sa rédaction, les documents nationaux de référence. Outre ces documents, les concepteurs du PNIA se sont servis des documents de stratégies sectorielles (stratégies des filières et du secteur forestier) pour identifier six programmes clés à savoir :

- Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles ;
- Développement des filières ;
- Amélioration de la gouvernance du secteur agricole ;
- Renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture ;
- Gestion durable des ressources halieutiques ;
- Réhabilitation forestière et la relance de la filière bois.

Le changement de document de référence après l'adoption du PND 2012 – 2015 a nécessité la mise en cohérence du PNIA avec ce dernier. Ceci a conduit à intégrer totalement le PNIA dans le PND de sorte qu'il constitue le volet agricole du Plan.

#### 3.1.2. Politiques, programmes et stratégies pré-PNIA

##### 3.1.2.1. Plan Directeur du Développement Agricole (PDDA 1992 - 2015)

Le Plan Directeur du Développement Agricole 1992/2015 a été élaboré en vue de doter le secteur agricole au sens large d'un instrument de politique cohérent avec les objectifs globaux de développement du pays. Il s'appuie sur les orientations macro-économiques et les choix politiques définis dans le cadre du Plan de Stabilisation et de Relance de l'Économie élaboré en 1990 par le Gouvernement, lors des négociations avec les Bailleurs de Fonds des Programmes d'Ajustement du Secteur Agricole.

Il a été conçu dans l'optique de (i) de projeter à long terme (horizon 2015) le stade d'évolution souhaitable pour le monde rural et définir les changements de structure et de comportement jugés nécessaires et, (ii) de proposer en termes de plans d'actions quinquennaux les solutions permettant de résoudre les problèmes identifiés soit par des mesures transversales pour des questions d'intérêt général, soit de façon verticale pour des filières de production spécifiques. Il découle de cette démarche des objectifs tels que :

- L'amélioration de la compétitivité, notamment par l'accroissement de la productivité,
- La recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires,
- La réhabilitation du patrimoine forestier.

Il a inspiré, jusqu'en 2010, la plupart des documents et stratégies de développement du secteur agricole au sens large en Côte d'Ivoire.

### **3.1.2.2. Plan National d'Action environnemental de la Côte d'Ivoire (PNAE-CI) : 1996 - 2010**

Ce Plan d'Action a un horizon de 15 ans (1996-2010). Il a été défini suivant une approche Programme, comprenant dix programmes qui sont : le développement agricole durable ; la préservation de la biodiversité ; la gestion des établissements humains ; la gestion de l'espace littoral ; la lutte contre la pollution et autres nuisances industrielles ; la gestion intégrée de l'eau ; l'amélioration de la gestion des ressources énergétiques ; la recherche, l'éducation, la formation et la sensibilisation ; la gestion intégrée et coordonnée de l'information environnementale et, enfin, l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire. Ces programmes, adoptés dans le cadre des travaux du PNAE-CI, regroupent les objectifs de long terme (1996 - 2010) que la Côte d'Ivoire se fixe en matière de protection de l'environnement et de gestion rationnelle des ressources naturelles.

### **3.1.2.3. Le plan directeur forestier de 1988 à 2015**

Le plan directeur forestier 1988-2015 a posé les bases du développement du secteur forestier ivoirien. Ce plan a été conçu suite aux bilans diagnostics réalisés avant 1988, qui ont mis en évidence la dégradation du patrimoine forestier ivoirien pour des raisons diverses dont : les défrichements agricoles anarchiques ; les feux de brousse ; l'exploitation forestière peu méthodique de type minier. Il a pour objectif global « la Contribution à la sauvegarde de l'équilibre écologique du pays et à la gestion rationnelle des forêts et des espaces protégés » et comme objectifs spécifiques : (1) Maintenir le potentiel exploitable de la forêt naturelle, (2) Restaurer le couvert végétal en priorité en zones forestières et de savane, (3) Reboiser et aménager le territoire des forêts classées, (4) Augmenter les rendements d'exploitation (5) Améliorer la transformation et la commercialisation.

### **3.1.2.4. Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2009 - 2013)**

Le processus d'élaboration de ce document qui avait débuté en 2000 avait abouti à l'adoption d'un DSRP intérimaire en mars 2002. Toutefois, le processus avait été interrompu par la crise militaro-politique de septembre 2002. Nonobstant ce fait, le gouvernement avait continué sa mise en œuvre et un nouveau processus a repris avec l'élaboration d'un DSRP en 2009.

Il est bâti autour de quatre impacts stratégiques qui englobent le « rétablissement et raffermissement des fondements de la République », « la transformation de la Côte d'Ivoire en un pays émergent », « un bien-être social pour tous » et « la Côte d'Ivoire, un acteur dynamique de la scène régionale et mondiale ». Pour atteindre ces quatre impacts, il a été décidé de retenir la période 2009-2015 pour la mise en œuvre de la Stratégie de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté. Cette période globale se décline en trois sous-périodes à savoir : (i) l'année 2009 qui constitue une année de transition ; (ii) 2009-2013, la période de la relance des activités dans toutes les sphères nationales et (iii) la sous période 2014-2015 qui sera celle de l'accélération durable de la croissance économique qui sera maintenue au taux de 7%.

### **3.1.3. Politiques, Stratégies et Programmes post PNIA**

#### **3.1.3.1. Politique Nationale de l'Environnement 2011 - 2017**

La Politique nationale de l'environnement puise ses racines dans Le PNAE qui est la traduction nationale de l'Agenda 21 adopté à Rio en 1992. Elle a été conçue dans le souci d'une mise en cohérence et d'une harmonisation des objectifs de développement environnemental avec ceux des politiques sectorielles. Elle prend en compte la nécessaire conciliation des priorités nationales et les discussions entamées en juin 2006 avec le NEPAD dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP). Elle propose des orientations stratégiques ainsi que les modalités de sa mise en œuvre. En d'autres termes, ce document de politique se veut être la référence nationale en matière de gestion durable de l'environnement intégrant les objectifs nationaux aux exigences sous régionales, aux opportunités et aux obligations internationales. Le volet agriculture, élevage et pêche de la politique ambitionne de renforcer la politique agricole nationale, conformément au PNIA 2010 – 2015.

L'objectif de cette politique est d'assurer un environnement sain et durable et de préserver les ressources naturelles. De manière spécifique, il s'agit de : (1) trouver les moyens en vue de remédier simultanément aux problèmes de développement économique et de réduction de la pauvreté sans épuiser ou dégrader davantage les ressources naturelles ; (2) de préserver ou restaurer la capacité des écosystèmes à fournir les biens et services indispensables au maintien d'activités économiques; (3) d'améliorer la qualité des milieux récepteurs et du cadre de vie.

#### **3.1.3.2. Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD, 2012 - 2015)**

La stratégie Nationale de Développement Durable ambitionne de faire du développement durable l'objectif partagé par les communautés nationales et l'élément structurant des stratégies, politiques et actions des parties prenantes publiques et privées. Elle est conçue autour de dix principes encadrés par trois enjeux fondamentaux qu'il importe de relever pour engager la Côte d'Ivoire de manière effective sur la voie du développement durable. Ces enjeux sont : (i) la constitution d'une masse critique d'acteurs nationaux engagés dans la mise en œuvre des principes du développement durable ; (ii) l'instauration d'un environnement favorable au déploiement de la politique de développement durable et, (iii) la contribution à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement et de lutte contre la pauvreté. La stratégie comporte sept orientations stratégiques dont un seul pourrait se rapprocher des préoccupations du PNIA, à savoir « engager la société dans une société respectueuse de la planète ». En effet l'un des objectifs stratégiques de cette orientation vise à développer des « filières vertes », ce qui pourrait aider à l'adaptation aux changements climatiques.

### **3.1.3.3. Plan National de Développement (PND, 2012 - 2015)**

Le PND est conçu pour la période 2010 – 2015 et replace la planification stratégique au cœur de l'action publique tout en capitalisant sur les acquis du processus du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il prend en compte les défis nouveaux nés des différentes crises qu'a connues le pays depuis trois décennies, des goulots d'étranglement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des sources potentielles de croissance du pays. Il a été élaboré de façon participative avec la contribution de toutes les composantes nationales et les partenaires au développement. Il constitue le nouveau cadre de référence de toutes les interventions publiques et autres initiatives pour le développement économique et social. Toutefois, au niveau sectoriel, des cadres ont été mis en place pour une bonne mise en œuvre du PND.

### **3.1.3.4. Stratégie nationale révisée de développement de la filière riz en Côte d'Ivoire (SNDP 2012 - 2020)**

La SNDP révisée s'inscrit bien dans les Plans et Programmes développement de la Côte d'Ivoire à savoir le Plan Directeur de Développement Agricole (PDDA), le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le Programme Nationale d'Investissement Agricole (PNIA). Elle a pour objectif d'une part de couvrir les besoins nationaux de consommation à partir de 2016 avec une production locale de 1.900.000 tonnes de riz blanchi et d'autre part de porter cette production à l'horizon 2018 à environ 2,1 millions de tonnes de riz blanchi. La SNDP s'est assigné six priorités de la stratégie qui sont : (i) le développement d'un secteur semencier, (ii) la réhabilitation de tous les sites aménagés pour la riziculture irriguée et la réalisation d'aménagements pour les plaines inondées, (iii) le conseil agricole, la mécanisation de la production et le transfert de technologies, (iv) l'appui à la transformation et à la mise à marché du riz local, (v) l'appui à l'amélioration du cadre institutionnel et à la redynamisation des organisations, et (vi) la mise en place d'un système d'information capable de mettre à la disposition des opérateurs les données fiables et pertinente sur l'ensemble des opérations de la chaîne des valeurs de la filière.

### **3.1.3.5. Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020)**

L'objectif de la PSDEPA est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire en matière de protéines animales et d'origine animale de qualité par : (i) l'amélioration de la productivité et la compétitivité des filières animales et halieutiques, (ii) la professionnalisation des éleveurs et des pêcheurs et la structuration des filières animales et halieutiques et (iii) l'amélioration de la gouvernance du secteur des ressources animales et halieutiques.

La démarche méthodologique pour élaborer le PSDEPA basé sur les approches de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), s'est appuyée sur des documents officiels existants, notamment: (i) le Programme National d'Investissement Agricole, (ii) le Plan National de Développement (PND 2012 -2015), (iii) le Plan de Relance de l'Élevage en Côte d'Ivoire (PRECI 2012 – 2020), (iv) le Plan Directeur des Pêches et de l'Aquaculture (PDPA), (v) le Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture en Côte d'Ivoire (PSRA).

### **3.1.3.6. Politique Forestière 2010 - 2015**

La Politique forestière sous tendue par le Plan Stratégique de mise en œuvre dans un horizon de cinq ans (2010-2015) constitue le cadre de réponse du Gouvernement ivoirien aux phénomènes de dégradation et de disparition persistante de la couverture forestière et de ses ressources constatées ces dernières années. S'appuyant sur l'arsenal judiciaire national et les conventions et accords internationaux en la matière, elle capitalise les acquis du Plan Directeur Forestier (PDF) pour la période 1988 – 2015 et de la déclaration de politique forestière de 1999 et se propose de répondre aux défis du secteur à travers un ensemble de douze stratégies dont les principales sont les suivantes :

- Stratégies et actions relatives à la gestion durable de la forêt ;
- Stratégies et actions relatives à l'application de la bonne gouvernance ;
- Stratégies et actions relatives au financement pérenne de la forêt ;
- Stratégies et actions relatives à l'optimisation de la gestion du domaine permanent de l'Etat ;
- Stratégies et actions relatives à la gestion durable du domaine rural ;
- Stratégies et actions relatives au développement de la recherche forestière.

### **3.1.3.7. Politique industrielle et minière de la Côte d'Ivoire**

La Côte d'Ivoire a entrepris depuis 2012, l'élaboration d'une nouvelle politique industrielle qui s'inscrit dans la vision de l'émergence du pays. L'objectif de cette politique est d'accroître la part du secteur dans le PIB pour passer de 25% actuellement à 40% en 2020.

Cette politique qui englobe des actions et mesures tendant à favoriser l'investissement privé considère que la transformation des produits agricoles est l'un des atouts de son développement industriel. Ainsi, elle cible le renforcement de la transformation des produits agricoles suivant : Palmier à huile, Anacarde, Coton-Textile, Cacao, Hévéa, Fruits et légumes.

Par ailleurs elle comporte des mesures de protection de l'environnement dans son volet minier, tout comme dans la gestion des déchets industriels. Toutes choses qui devraient avoir un impact sur le secteur agricole ivoirien.

## **3.2. Qualité de la Planification et du Suivi de l'Exécution des Politiques**

Cette section est consacrée à l'évaluation de la qualité de la planification et du suivi de l'exécution des politiques touchant au secteur agricole en général et le PNIA en particulier. Dans cette perspective, elle analyse l'existence d'une situation de référence et un système de suivi en vue de mesurer les progrès, l'existence d'objectifs chiffrés et d'un processus de revue inclusif et indépendant.

### **3.2.1. Planification basée sur des Objectifs Mesurables**

Globalement, la plupart des documents de politiques du secteur agricole possède des objectifs mesurables bien que certains présentent des lacunes. En effet, les processus de planification dans le secteur agricole semblent plus aisés depuis la mise en place du PNIA qui oriente les stratégies et les interventions des différents acteurs.

Le PNIA a identifié des objectifs quantifiés et mesurables pour le suivi des interventions exécutées dans le cadre du programme. Le PNIA vise un taux de croissance moyen annuel du secteur agricole de 6% à l’horizon 2015 et 9% en 2020. En outre, la mise en œuvre des programmes devrait conduire à une forte réduction de la pauvreté qui pourrait faire passer la proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté de 48,9% en 2008 à 27,02% en 2015.

Le cadre logique du PNIA a identifié un nombre relativement important et détaillé d’indicateurs permettant de suivre l’évolution du secteur agricole. Toutefois, bon nombre de ces indicateurs ne peuvent pas être renseignés ; et cela plus du fait de la faiblesse du système statistique et de suivi évaluation que des indicateurs eux-mêmes.

### 3.2.2. Cibles Mesurables disposant d’une Référence

Le Plan d’Investissement Détaillé (PID) du PNIA dispose d’un cadre de résultats avec des indicateurs mesurables. Comme présenté dans le chapitre relatif à la situation de référence et performance du secteur agricole, les indicateurs sont répartis dans trois catégories à savoir : (i) les indicateurs d’impact, (ii) les indicateurs de performance du secteur agricole et (iii) les indicateurs liés aux programmes du PNIA. Le tableau xx présentes les deux première catégories, les autres étant présentés au chapitre 6.

**TABLEAU 2 : PRÉSENTATION DES INDICATEURS D’IMPACT ET DES INDICATEURS D’EFFET DU PNIA**

<b>1. Les indicateurs d’impact</b>	
1.1	le taux de pauvreté
1.2	la contribution à la croissance économique
1.3	le taux de prévalence du retard de croissance
<b>2. Les indicateurs liés aux effets du PNIA:</b>	
2.1	la croissance agricole
2.2	le nombre d’emplois créés en milieu rural
2.3	la balance commerciale agricole
2.4	l’accroissement de la couverture forestière
2.5	taux de l’autosuffisance en riz
2.6	taux de l’autosuffisance en produits laitiers
2.7	taux de l’autosuffisance en poisson
2.8	taux de l’autosuffisance en produits carnés
2.9	l’accroissement des parts de marchés au niveau international

Cette présentation devrait permettre non seulement de suivre les impacts du PNIA sur les indicateurs clés de développement identifiés, mais aussi sur les effets sur certaines variables par lesquels s'opèrent les mécanismes de transfert du programme et la performance du secteur en rapport avec les programmes.

Malgré cet important effort de structuration des indicateurs, quelques lacunes sont identifiées dans l'exécution du suivi du PNIA. D'abord, comme on le verra dans le chapitre sur la situation de référence et la performance du secteur agricole, il y existe un nombre non négligeable d'indicateurs qui n'ont pas de cibles. Ceci reste un handicap sérieux pour juger de l'atteinte des objectifs initiaux du programme. Ensuite, certains de ces indicateurs ne sont pas renseignés. Ceci s'explique par le fait que le choix de ces indicateurs n'a pas tenu compte de la capacité du système statistique à fournir les informations nécessaires à leur renseignement. Ainsi, il convient de mettre en place un dispositif de collecte, de traitement et de centralisation des données conforme aux besoins du PNIA avec des moyens adéquats et de revisiter la liste des indicateurs afin de déterminer une cible pour tous ceux qui seront retenus dans la liste des indicateurs du PNIA, indépendamment de la catégorie dans laquelle ils seront logés.

### **3.2.3. Système d'évaluation pour mesurer les Progrès**

Le PNIA dispose d'un cadre de suivi – évaluation dont le modèle a été conçu en s'inspirant des dispositifs mis en place dans le cadre des documents de référence du Programme à son élaboration, à savoir, le DSRP et le PDDA. Ainsi, le dispositif fait appel au cadre global de suivi-évaluation au niveau de chaque ministère clé impliqué dans la mise en œuvre du PNIA et au dispositif projeté pour la coordination des actions du PNIA, à savoir, le Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (Côte d'Ivoire-SAKSS).

En principe, il est organisé de manière hiérarchisée en distinguant le niveau national du niveau local. Toutefois, dans la pratique, il ne semble pas fonctionner selon les prévisions. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont :

- le fait que les services centraux, tout comme les services déconcentrés des ministères impliqués dans la mise en œuvre et le suivi – évaluation du PNIA ont continué à exercer leurs « activités classiques » et n'ont pas pu absorber le surplus de travail qu'implique le rôle de structure de suivi – évaluation spécifique du PNIA ;
- les structures en charges de la question n'ont pas bénéficié de moyens additionnels pour remplir correctement leur rôle ;
- la mise en place du SAKSS n'est pas encore effective.

Ainsi, il convient de corriger ces faiblesses afin de disposer d'un dispositif de suivi plus efficace et plus opérationnel.

## **3.3. Cohérence des Politiques et Programmes**

Le processus de revue des politiques et stratégies touchant au secteur agricole montre un dispositif relativement cohérent. En effet, le PNIA apparaît comme un document de référence de la plupart des stratégies et politiques de développement des départements ministériels en charges du secteur agricole.



Toutefois, au-delà de l'examen de la cohérence des actions, il est important de pousser l'analyse vers deux directions. La première est celle de la cohérence temporelle des politiques et stratégies du secteur. A ce niveau l'analyse montre une certaine incohérence. Le tableau ci-dessous présente l'horizon temporel pour la mise en œuvre du PNIA et quelques politiques sous sectorielles.

**TABLEAU 3 : HORIZON TEMPORAL DU PNIA ET DES POLITIQUES SOUS SECTORIELLES**

Document de Politique / stratégie	Horizon temporel
Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)	2010 – 2015
Plan Stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PSDEP)	2014 – 2020
Stratégie nationale de Développement Durable (SNDD)	2012 – 2015
Politique Nationale de l'Environnement	2011 – 2017
Stratégie nationale révisée de développement de la filière riz en côte d'ivoire (SNDR)	2012 – 2020
Politique Forestière	2010 – 2015

Cette présentation indique l'horizon choisi pour l'exécution du PNIA n'est pas toujours celui des autres stratégies et politiques sous sectorielles. Cette différence peut, dans une certaine mesure constituer un handicap pour l'atteinte des objectifs du PNIA. En effet, dès lors que certaines de ses stratégies disposent d'un horizon temporel plus long pour leur mise en œuvre, ce qui pourrait induire une certaine divergence dans l'exécution des activités dont la contribution au PNIA sont cruciales voire indispensables.

La deuxième direction de l'analyse est la cohérence avec les politiques et stratégies de développement hors secteur agricole. Entre autres, il convient de citer les politiques industrielles et minières et les politiques commerciales. Dans le cadre de la présente revue, il n'a pas été possible des documents politiques industrielle ou commerciale. Bien que les informations disponibles sur l'orientation du gouvernement dans ces domaines font de l'agriculture un atout, une analyse plus poussée pour examiner la cohérence entre ces politiques et le PNIA reste importante. En effet, l'harmonisation entre les objectifs des politiques industrielles et commerciales et les politiques agricoles doivent aider à un développement plus inclusif. Par ailleurs, il est indéniable que les activités d'extraction minière ont des répercussions sur l'environnement et partant sur le développement agricole à long terme. De ce fait, il est important d'accorder une attention à l'interaction entre développement minier, environnement et activités agricoles.

### 3.4. Alignement du PNIA aux Stratégies Nationales

Lors de son élaboration, le PNIA a été clairement aligné sur les deux principaux documents de référence de l'époque à savoir le PDDA 1992 – 2015 et le DSRP 2009 – 2013. Le tableau ci-dessous présente l'alignement du PNIA aux documents nationaux de référence.

**TABLEAU 4 : ALIGNEMENT DU PNIA AUX PRINCIPAUX DOCUMENTS NATIONAUX DE RÉFÉRENCE**

Politique / Programme	Référence du PNIA	Adhésion du PNIA aux principes de la Politique et / ou Programme
<b>PDDA 1992-2015</b>	Le PNIA fait référence au PDDA malgré les résultats mitigés de son application	Le PNIA reconnaît la pertinence des objectifs du PDDA qui a, du reste, servi de référence à l'élaboration du DSRP 2009-2013
<b>DSRP 2009-2013</b>	Le PNIA a fait référence au DSRP comme cadre de référence de toutes les initiatives de développement	Le PNIA vise à l'atteinte des objectifs inscrits dans axe trois du DSRP portant sur « <i>la création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance</i> ». Ceci sera réalisé à travers (i) l'accroissement de la productivité agricole en liaison avec la modernisation des pratiques culturales ; (ii) l'organisation efficiente des filières agricoles par le renforcement de l'implication des organisations de base et la préservation des intérêts des producteurs et (iii) la promotion de la production agricole vivrière en garantissant les conditions de son financement et en améliorant les circuits de commercialisation.
<b>PND 2012-2015</b>	Le PND a été élaboré après le PNIA. Toutefois, celui-ci a été intégré au PND dont il constitue le volet agricole.	En accordant la priorité au secteur agricole, le PND a reconnu la pertinence des analyses et des objectifs du PNIA. En particulier, le PND considère le secteur agricole comme la principale source de croissance pour la réduction de la pauvreté.

### 3.5. État de mise en œuvre et adéquation de la couverture des politiques

**Concernant la mise en œuvre des politiques**, le Gouvernement a conduit un nombre significatif de réformes jugées déterminantes à la réalisation des objectifs fixés dans le PNIA et la NASAN. Ces réformes vont de l'élaboration et l'adoption de textes législatifs nécessaires au renforcement de la gouvernance et à la sécurisation des investissements privés à l'amélioration de l'organisation des filières et des organisations professionnels des acteurs du monde agricole.

Il a en effet engagé d'importants chantiers de réformes et mis en place des mécanismes de dialogue en vue de faciliter l'échange entre les différentes parties prenantes (ministères et autres structures publiques et parapubliques, organisations socioprofessionnelles, OP, société civile, partenaires au développement) à même de faciliter la coordination des initiatives de développement agricole. Les stratégies sur la formation et sur la professionnalisation en cours d'élaboration viendront soutenir le processus de renforcement des capacités des acteurs du secteur.

A ce jour, seul l'engagement portant sur l'intégration de la nutrition dans les programmes agricoles et de sécurité alimentaire ne semble pas avoir connu un début d'exécution. Toutefois, l'actualisation en cours de la Politique nationale de nutrition devrait permettre d'y remédier. On note déjà dans ce domaine, la mise en place d'un Conseil National de la Nutrition et d'un cadre d'actions multisectorielles et l'adhésion de la Côte d'Ivoire au mouvement SUN qui sont autant d'éléments dont la capitalisation pourrait permettre d'accélérer l'intégration de la nutrition dans les politiques agricoles et de sécurité alimentaire.

**Pour ce qui est de l'adéquation de la couverture des politiques,** la mise en œuvre complète du PNIA requiert l'intervention de tous les départements ministériels impliqués dans le développement agricole et rural et la définition et la mise en œuvre de politiques et programmes touchant tous les domaines clés du secteur à savoir, la production végétale, les productions animales et halieutiques, le domaine forestier et celui de l'environnement et du développement durable. Le tableau 6 présente les différentes politiques, programmes et stratégies mis en œuvre ou en cours d'élaboration et la correspondance avec les différents programmes du PNIA.

**TABLEAU 5 : ADÉQUATION DE LA COUVERTURE DES POLITIQUES**

Programmes du PNIA	Composantes du PNIA	Politiques / Stratégies / Actions	Structure responsable
Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation des intrants agricoles et vétérinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie d'approvisionnement en intrant (en cours)</li> <li>Projet d'amélioration de la santé animale et de l'hygiène publiques vétérinaire</li> </ul>	MINAGRI MIRAH
	Promotion de la mécanisation des exploitations agricoles et des petites unités de transformation des productions agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de mécanisation de l'agriculture adoptée</li> </ul>	
	Renforcement des services de conseil agricole, de recherche, recherche – développement et de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plans d'actions</li> <li>Adoption d'une feuille de route pour la transition vers une économie verte</li> </ul>	FIRCA MINESUDD
	Amélioration de la maîtrise de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction et réhabilitations des infrastructures hydro agricoles</li> <li>Plan de gestion intégrée des ressources en eau</li> </ul>	MINAGRI MINEF

Programmes du PNIA	Composantes du PNIA	Politiques / Stratégies / Actions	Structure responsable
Développement des filières	Gestion durable des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en place de la commission nationale de développement durable</li> </ul>	MINESUDD
	Renforcement de l'environnement commercial des filières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie d'entretien et de développement du réseau de routes rurales</li> <li>• Réforme des filières café-cacao/coton-anacarde</li> <li>• Plan d'aménagement des points de vente de la viande porcine</li> </ul>	MINAGRI
	Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme 2QC café-cacao</li> <li>• 3ème plan palmier</li> <li>• 7ème plan hévéa</li> <li>• Programme coton-anacarde</li> <li>• Mesure d'accompagnement banane</li> <li>• Mise en œuvre du régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques</li> </ul>	MINAGRI MIRAH
	Dynamisation des productions alimentaires végétales, animales et halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SNDR; SNDCV autres que le riz; Plan stratégique de développement de l'élevage et de la pêche et aquaculture</li> </ul>	MINAGRI/ MIRAH
	Développement de la transformation et de la conservation des productions agricoles, animales et halieutiques		
Amélioration de la gouvernance du secteur agricole	Renforcement du cadre légal et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document de réforme du secteur du café et du cacao</li> <li>• Document de réforme du secteur coton anacarde</li> <li>• Avant-projet de loi sur la pêche et l'aquaculture élaboré est en cours d'adoption par le gouvernement</li> <li>• Adoption, en juin 2014, de la nouvelle loi portant code forestier afin d'être plus conforme aux exigences nationales et internationales en matière de gestion durable de la forêt.</li> </ul>	MINAGRI  MIRAH  MEEF  MINESUDD  MEDD

Programmes du PNIA	Composantes du PNIA	Politiques / Stratégies / Actions	Structure responsable
Amélioration de la gouvernance du secteur agricole	Gestion de la transhumance et des parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'un système d'information et de suivi de l'environnement</li> <li>Loi sur la transhumance adoptée par le Gouvernement</li> </ul>	MIRAH
	Promotion du métier d'agriculteur, d'éleveur et de pêcheur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promulgation de la Loi d'Orientation Agricole (LOA-CI)</li> <li>La mise en conformité des OP à l'acte uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés coopératives</li> <li>Application de l'ordonnance relative aux organisations interprofessionnelles agricoles</li> </ul>	MINAGRI/ MIRAH/MINEF
	Mise en œuvre de la loi relative au domaine du foncier rural	Loi est en application et prise de textes pour la prorogation du délai de constatation du droit coutumier	MINAGRI
	Mise en place d'un mécanisme de financement durable et adapté dans le secteur agricole		
	Renforcement du dialogue Etat/organisations professionnelles Réduction des inégalités sociales, économique et culturelle entre les femmes, les groupes vulnérables et les hommes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des cadres de concertations</li> </ul>	ST-PNIA
Renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture	Structuration des filières et renforcement des capacités des organisations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ordonnance sur les Organisations Interprofessionnelles</li> <li>Acte uniforme OHADA</li> </ul>	MINAGRI/ MIRAH
	Renforcement des statistiques agricoles et des systèmes d'information d'aide à la décision	<ul style="list-style-type: none"> <li>Loi sur les statistiques</li> <li>Plan stratégique sectoriel d'amélioration des statistiques agricoles et rurales</li> </ul>	
	Renforcement des capacités institutionnelles et humaines des services de planification agricole et de suivi-évaluation		
	Renforcement de la formation professionnelle et de l'enseignement technique agricole Renforcement des capacités de l'administration agricole		




Programmes du PNIA	Composantes du PNIA	Politiques / Stratégies / Actions	Structure responsable
Renforcement des activités de la filière pêche et aquaculture	Développement de la pêche maritime, lagunaire et continentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant-projet de loi sur la pêche et l'aquaculture (en cours de validation)</li> <li>• Plan de de gestion de pêcheries élaborées ;</li> <li>• Plan national de Lutte contre la Pêche Illégale Non Déclarée et Non Réglementée (pêche INN) élaboré et validé</li> <li>• Plan de construction de débarquements modernes des produits de la pêche artisanale</li> </ul>	MIRAH
	Développement de la pêche maritime	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de développement durable de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire</li> </ul>	MIRAH
Réhabilitation forestière et relance de la filière bois	Restauration et gestion durable des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique Forestière 2010-2015</li> <li>• Nouvelle Loi portant code forestier adoptée en 2014</li> <li>• Plan National d'actions de reboisement</li> <li>• Décret portant création, organisation et fonctionnement de la commission nationale pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre due à la déforestation et à la dégradation des forêts.</li> </ul>	MINEF MINESUDD
	Renforcement des capacités de la recherche forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique forestière 2010-2015</li> </ul>	MINEF
	Amélioration de la gouvernance dans le secteur de la foresterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion à l'accord de partenariat volontaire/FLEGT</li> </ul>	MINEF
	Gestion durable de la faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de réhabilitation des parcs et réserves naturelles</li> <li>• Stratégie de gestion durable des éléphants en Côte d'Ivoire</li> </ul>	MINESUDD/ OIPR
	Dynamisation de l'industrie du bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan national d'industrialisation du bois (en cours d'élaboration)</li> </ul>	MINEF
	Renforcement des capacités de gestion du secteur forestier		MINEF




La réalisation des objectifs du PNIA suppose la mise en œuvre de politiques et actions complémentaires à même de réduire les risques et incertitudes qui pourraient faire obstacles à la réussite des interventions prévues. Ainsi, il convient de noter :


- Le respect des engagements politiques contenus dans le document cadre relatif à la NASAN. Celles-ci permettraient de faciliter l'intervention des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre du PNIA,
- La conduite des réformes nécessaires identifiées dans le PNIA ou dans d'autres documents de politiques développés pour accompagner la mise en œuvre du PNA ;
- L'exécution des actions identifiées conformément au plan et avec une séquentialisation adéquates.

L'examen du tableau ci-dessus montre que tous les programmes ont connu au moins un début d'exécution avec des réformes institutionnelles et législatives, des politiques, programmes, stratégies ou projets élaborés et mis en œuvre ou en cours de l'être. Toutefois, si l'on descend au niveau des sous programmes, il existe encore certains qui ne sont couverts par une aucune politique ou stratégie formelle. Néanmoins, bien que tous ne disposent pas de documents formels d'intervention, les Ministères ont continué à dérouler des actions et à développer des projets en rapport avec ces sous programmes du PNIA

**TABLEAU 6 : SYNTHÈSE DE L'EXAMEN DES POLITIQUES**

Composante	Observations	Appréciation	Recommandations
Qualité de la planification et du suivi de l'exécution des politiques	Tous les Ministères qui interviennent dans le secteur agricole disposent de documents formels de politique.		Renforcer les systèmes de suivi évaluation des politiques
Cohérence des politiques et programmes	En général tous les documents de politiques sous sectorielles se réfèrent au PNIA à l'exception de celui du Ministère de l'environnement et du développement durable. Ceci assurent une certaine cohérence dans les principes et objectifs des interventions. Cependant, on note un décalage temporel dans les période de mise en œuvre qui peut constituer un handicap pour la réalisation du PNIA		Harmoniser les phases de mise en œuvre du PNIA et des stratégies et politiques sous sectorielles afin de maximiser les chances d'atteindre les objectif de la politique de référence (PNIA)
Alignement du PNIA avec les stratégies nationales	Le PNIA se refaire aux principaux documents de référence (DSRP, PDDA, etc.) et a été intégralement reversé au PND 2012 – 2015 dont il constitue le volet agricole		

Composante	Observations	Appréciation	Recommandations
État de mise en œuvre des politiques	D'importantes réformes prévues par le PNIA ont été réalisées et le niveau de mobilisation des ressources dépasse les 50% des besoins exprimés. Toutefois, le niveau d'exécution des dépenses sur les ressources externes devrait être améliorée		Accélérer le rythme des réformes et améliorer le niveau d'exécution des dépenses, notamment sur les ressources externes
Respect de l'engagement politique dans le Cadre de la Coopération NASAN	L'engagement politique dans le cadre de la NASAN a été rempli avec les réformes et la mise en place de cadre de dialogue. Toutefois, le volet intégration de la nutrition dans les politiques et programmes agricole et de sécurité alimentaire reste à achever de même que le renforcement du financement adéquat du secteur		<p>Se saisir de l'actualisation de la politique nationale de nutrition pour intégrer totalement la question dans le PNIA et les autres documents sous sectoriels.</p> <p>Finaliser la stratégie de financement du secteur agricole</p> <p>Doter les services statistiques de moyens financier et humain adéquats pour le suivi du PNIA.</p> <p>Intégrer le ministère de la santé dans le ST-PNIA</p>
Adéquation de la couverture des politiques	La plupart des programmes du PNIA sont couverts par des politiques ou projets ou ont enregistré des réformes ou sont en cours de l'être.		Accélérer le rythme des réformes et d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et projets pour les sous programmes non encore couverts.

			
Cible atteinte ou dépassée ou en bonne voie	Quelques progrès et plus d'effort requis	Pas sur la bonne voie ou détérioré	Pas de données



## 4. REVUE INSTITUTIONNELLE

### 4.1. Paysage Institutionnel du PNIA

L'élaboration du PNIA a bénéficié de la contribution de plusieurs institutions. Il s'agit, notamment:

- des ministères clés en charge ou impliqués dans le secteur agricole en Côte d'Ivoire :  
Ministère de l'Agriculture, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques,  
Ministère en charge de l'Environnement et du Développement durable, le Ministère  
des Eaux et Forêts, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement,  
Ministère de l'Economie et des Finances ;  
  
des structures de financement agricole, comme le FIRCA, le système bancaire et  
la micro finance, etc. ;
- des structures paraétatiques: ANADER, CNRA, BNETD, OCPV, I2T, SODEFOR, OIPR, ANDE,  
CIAPOL, LANADA, SIVAC, INFPA, INPHB/ESA ;
- des organisations paysannes et professionnelles (ANOPACI) ;
- de la société civile.

Pour la mise en œuvre, un arrêté ministériel a défini le cadre institutionnel et les organes de mise en œuvre et de suivi-évaluation de l'exécution du PNIA. Ces organes impliquent les structures de l'Etat, les OP et la Société Civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Ces organes sont :

- Le Comité National de Pilotage du Programme National d'Investissement Agricole (CNP-PNIA)
- Le Secrétariat Technique du Programme National d'Investissement Agricole (ST-PNIA).

Aux côtés de ces organes qui regroupent les représentants des structures publiques impliquées dans le PNIA, il y a trois cadres de concertations qui visent à créer un environnement adéquat à l'implication des acteurs non étatiques et les partenaires au développement. Ce sont le cadre de concertation OP-Société Civile, le cadre de concertation Secteur Privé / IG8 et le cadre de concertation Partenaires Techniques et Financiers.

### 4.2. Coordination au sein des institutions gouvernementales:

La mise en œuvre et le suivi du PNIA sont assurés par quatre départements ministériels dont les interventions dans le secteur agricole nécessitent une coordination efficace afin de maximiser les effets bénéfiques attendus. En outre, tout en exécutant le PNIA, les ministères qui ont en charge de sa mise en œuvre doivent garder un œil sur les activités des autres ministères dont les actions peuvent avoir une influence sur la réussite du programme. Pour assurer cette veille et la nécessaire coordination des acteurs étatiques, les deux organes cités ci-dessus, à savoir le Comité national de pilotage du PNIA (CNP – PNIA) et le Secrétariat technique du PNIA (CT-PNIA) ont été instaurés par arrêté ministériel.

#### 4.2.1. Le Comité national de pilotage du PNIA (CNP – PNIA)

Organe de supervision du PNIA, le CNP-PNIA est présidé par le Ministre de l'Agriculture. Entre autres attributions, il est chargé de veiller au respect des orientations stratégiques du PNIA, d'en assurer la réflexion en relation avec le document de référence qu'est le PND, d'assurer le respect des engagements de l'Etat comme l'engagement de Maputo, d'assurer le plaidoyer pour la mobilisation des res-

sources financières et la levée des contraintes techniques et financières à la mise en œuvre du Programme, tout en veillant sur les travaux du ST-PNIA en validant les budgets et les rapports de celui-ci.

Le CNP-PNIA est composé de deux catégories de membres. On note, d'une part de membres de droit qui sont issus des Ministères techniques dont l'action influe sur la bonne marche et les résultats du PNIA et des représentants du secteur privé, des représentant des OP, et des organisations faitières des collectivités locales. D'autre part, on note les membres observateurs qui sont composés des chambres consulaires comme la Chambre d'Agriculture, la société civile, les partenaires techniques et financiers et un représentant du conseil du Café-Cacao.

Si le texte prévoit une réunion semestrielle du CNP-PNIA, il convient tout de même de signaler qu'il n'a pas fonctionné comme prévu.

#### **4.2.2. Le Secrétariat technique du PNIA (ST-PNIA)**

Le ST-PNIA est l'organe opérationnel de suivi de la mise en œuvre du PNIA. Entre autres attributions, il est en charge de l'exécution des orientations du NP-PNIA, de la planification, de la coordination de l'ensemble des activités annuelles du PNIA, de veiller à la cohérence des interventions des parties prenantes, d'initier, et d'appuyer le processus d'identification et de formulation de projets d'investissement à réaliser en collaboration avec les PTF, d'assurer le suivi – évaluation de la mise en œuvre du Programme et d'élaborer les divers documents à soumettre au CNP-PNIA, notamment le budget, les rapports de suivi et d'évaluation d'impact, etc.

Le ST-PNIA est composé d'un représentant de la Direction Générale de la Planification, du Contrôle des projets et des Statistiques du Ministère de l'Agriculture qui en est le Secrétaire Technique Permanent, de représentants de diverses directions et structure du Ministère de l'agriculture, de deux représentants de la Direction en charge de la planification du Ministère des Ressources animales et halieutiques, du Ministère des Eaux et Forêts, d'un spécialiste de passation des marchés publics, d'un Assistant Finance et Audit et d'un Assistant auprès du Secrétaire Technique permanent.

Le ST-PNIA se réunit autant de fois que possible et tient, en principe une réunion à la fin de chaque mois pour faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre du Programme et les charges de son fonctionnement sont imputables au budget du Ministère de l'agriculture relatif à l'opérationnalisation du PNIA. Ces réunions sont, selon l'arrêté ministériel qui créé le ST-PNIA convoquées et présidées par le Secrétaire Technique permanent.

Des entretiens conduits avec les différents acteurs pendant le processus d'élaboration de la revue conjointe du secteur, il ressort le ST-PNIA n'a pas fonctionné comme prévu. Plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer ce dysfonctionnement. Il s'agit, entre autres de :

- l'absence d'un personnel dédié au suivi et à l'évaluation du PNIA pour animer le ST-PNIA. Les membres du ST sont tous issus des différentes Directions et structures des départements ministériels en charge des politiques agricole et de développement rural, de sorte qu'ils n'ont pas été en mesure de concilier la conduite de leurs missions ordinaires au sein de leurs directions et le travail supplémentaire que requiert la mise en œuvre et le suivi du PNIA ;
- l'absence d'un budget propre à même d'assurer le fonctionnement adéquat du ST. Ceci rend difficile la programmation et la tenue régulières des réunions dans la mesure où les ressources du MINAGRI affectées à l'opérationnalisation du PNIA peuvent s'avérer insuffisantes pour prendre en charge toutes les dépenses afférentes aux activités du ST-PNIA ;

- la possibilité pour les différents départements ministériels en charge du PNIA d'exécuter des projets et programmes hors PNIA. Ceci est d'autant plus important que le principe d'identification, de planification et de priorisation de projets et programmes d'investissement via le ST-PNIA n'a pas fonctionné. Chaque Ministère a continué à fonctionner indépendamment du cadre tracé par le PNIA et à mobiliser des ressources par ses propres canaux.

Une réforme du ST-PNIA devrait donc être réalisée en tenant compte de ces éléments qui ont entravé la bonne marche de la structure. Celle-ci doit replacer le ST-PNIA rénové au centre de la coordination des activités de planification et de suivi de l'exécution des décisions du CNP-PNIA qui, lui doit reprendre l'initiative sur les attributions qui sont les siennes.

### 4.3. Acteurs non étatiques

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du PNIA a prévu deux catégories d'acteurs non étatiques :

- **Le cadre de concertation Op-Société civile** : ce cadre qui réunit toutes les organisations professionnelles des producteurs agricoles et les organisations de la société civile impliquées dans le PNIA est présidé par l'ANOPACI. Ce cadre offre une opportunité aux acteurs qui le composent pour harmoniser leur position et contribuer plus efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets et programmes du PNIA.
- **Le cadre de concertation du secteur privé** : Le cadre de concertation du secteur privé est animé par la CGCI et regroupe les organisations patronales auxquels s'ajoute le CEPICI. Il permet le dialogue entre les acteurs du secteur privé et entre eux et le gouvernement en vue de faciliter la réalisation des activités économiques du privé et sa participation au développement du secteur agricole.

#### 4.3.1. Participation des acteurs non étatiques (ANE) dans la formulation des politiques et des programmes

Bien avant la création des cadres des concertations, le secteur privé, les Organisations professionnelles des producteurs et la société civile ivoirienne ont été associés à la réflexion sur la formulation du PNIA qui s'est déroulée de manière participative. Ceci a été facilité par le fait qu'il existait déjà des organisations bien structurées qui ont une expérience en matière de formulation de politique pour avoir pris une part importante dans l'élaboration du DSRP et de l'ECOWAP, en plus d'autres documents de politiques.

#### 4.3.2. Participation des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des politiques et programmes

Ainsi, ceci a permis non seulement le dialogue avec l'Etat et les autres parties prenantes au PNIA, mais également d'identifier leur contribution dans sa mise en œuvre. Celle-ci a été formulé, lors de la signature du Pacte National ECOWAP / PDDAA, en termes d'engagements qu'ils ont été tenus de respecter (voir section 4.1.3).

Si dans l'ensemble, les ANE semblent remplir convenablement leur rôle, certains acteurs de ces cadres éprouvent des difficultés qui auraient pu être levées si les mesures de renforcement de capacités des acteurs prévues par le Programme étaient réalisées de manière adéquate.

### **4.3.3. Alignement institutionnel avec le PNIA et vides institutionnels**

Les cadres de dialogue du secteur privé et des OP-Société civile sont des plates formes spécifiquement dédiées au PNIA. Un bon fonctionnement de ces cadres permet une participation pleine et efficace des ANE à la mise en œuvre des politiques et programmes dans le secteur agricole.

### **4.3.4. Capacité institutionnelle dans la mise en œuvre**

Les ANE sont des acteurs avec des niveaux de compétence assez hétérogène. Si les acteurs du secteur privé sont relativement bien dotés en compétences et en moyens financiers leur permettant de répondre plus efficacement aux exigences du PNIA, il convient de signaler que les OP peuvent souvent éprouver des difficultés. En effet, bien que suffisamment structurées et expérimentées pour répondre aux sollicitations de l'Etat, il n'en demeure pas moins qu'elles manquent souvent de moyens humains et financier face aux multiples sollicitations. Dans cette situation, la mise en œuvre des mesures de renforcement des capacités des parties prenantes au PNIA prévues dans les documents du programme devrait résoudre ce problème.

## **4.4. Organisations partenaires au développement**

Pour accompagner la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre du PNIA, les partenaires au développement sont organisés, conformément aux dispositions institutionnelles prévues par le programme dans un cadre de concertation dont la FAO et l'AFD assurent conjointement la coordination. Comme les acteurs non étatiques, le cadre de concertation des PTF est censé permettre la coordination de leurs interventions dans le secteur agricole. Ceci est d'autant plus important que les cadres de coopérations spécifiques de ces derniers sont alignés au PNIA et au PND. Ce cadre permet à tous les PTF d'avoir une plus grande lisibilité dans les interventions des uns et des autres. A côté de ce cadre dédié spécifiquement au PNIA, il existe, depuis 2012, un deuxième groupe restreint dont le leadership est assuré par la DUE dans le cadre de l'Initiative du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

### **4.4.1. Coordination entre les partenaires au développement**







Comme indiqué plus haut, la coordination du cadre de concertation des PTF est assurée par la FAO et l'AFD. Dans l'ensemble la coordination semble fonctionner relativement. Néanmoins, le renforcement de ses actions pourrait aider à une meilleure exécution des politiques agricoles et de sécurité alimentaire en général et du PNIA en particulier.




En effet, l'analyse de l'évolution de l'exécution des dépenses des ressources mobilisées indique que malgré l'amélioration de la situation, la Côte d'Ivoire présente quelques faiblesses en matière d'absorption des ressources. Ce faisant, le cadre de concertation devrait être un instrument pour :




- faciliter le dialogue entre la Côte d'Ivoire et les PTF afin de renforcer l'harmonisation des procédures pour une meilleure exécution des dépenses ;
- aider à l'amélioration des capacités en matière de maîtrise d'ouvrages afin de faciliter la mise en œuvre adéquates des projets et programmes ;
- aider à l'identification conjointe des besoins en matière de renforcement des capacités des structures de gestion des projets et programmes et des structures de pilotages des politiques agricoles.

Tout ceci pourrait améliorer les capacités d'absorption et favoriser à la mise en œuvre adéquate et complète du PNIA.

**TABLEAU 7 : APPRÉCIATION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DU PNIA**

Revue Institutionnelle	Appréciation	Recommandations
<b>Paysage institutionnel du PNIA</b>		
La Côte d'Ivoire possède un ensemble 'institutions fonctionnelles avec une bonne expertise en matière de planification et de mise en œuvre de Politiques.		
<b>Acteurs étatiques</b>		
<b>Coordination au sein des institutions gouvernementales :</b> Malgré l'expérience qui semble fonctionner dans le cadre du PND, la coordination du PNIA qui s'est inspirée de l'expérience du DSRP et du PND n'a fonctionné comme prévu. Le ST-PNIA en charge de la coordination de la mise en œuvre et du suivi – évaluation du PNIA a eu du mal à absorber le travail additionnel qu'exige le ce programme et de le concilier avec les attributions ordinaires des membres.		<p>Doter le ST-PNIA d'un personnel dédié qui pourrait travailler au quotidien sur la mise en œuvre et le suivi du PNIA</p> <p>Doter le ST-PNIA d'un budget propre.</p> <p>Définir les mécanismes de travail du personnel dédié du PNIA et ses relations avec les Directions en charges de la planification des différents ministères sous sectoriels.</p>
<b>Alignement Institutionnel avec le PNIA et vides institutionnels :</b> deux organes spécifiques ont été créés avec des attributions bien précises dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNIA		
<b>Acteurs non étatiques</b>		
<b>Participation des acteurs non étatiques (ANE) dans la formulation des politiques et des programmes :</b> Les ANE ont pris une part active dans l'élaboration du PNIA comme ils l'ont fait dans l'élaboration d'autres documents de politique comme le DSRP et le PND.		
<b>Participation des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des politiques et des programmes :</b> les cadres de dialogue instaurés dans le cadre du PNIA ont offert aux acteurs non étatiques un espace de dialogue interne à leur groupe et un instrument d'échange avec toutes les parties prenantes de sorte qu'ils ont pu participer à la mise en œuvre du PNIA. Toutefois, cette participation a été limitée du fait du dysfonctionnement du ST-PNIA qui a limité les échanges entre ANE et institutions publiques.		Renforcer le contact entre les institutions publiques en charge de la mise en œuvre du PNIA et les ANE
<b>Alignement Institutionnel avec le PNIA et vides institutionnels :</b> le cadre de dialogue des acteurs du privé et celui des OP-Société civile sont des cadres institutionnels alignés au PNIA et qui ont permis une contribution des ANE à la mise en œuvre du PNIA.		

Revue Institutionnelle	Appréciation	Recommandations
<p><b>Capacité institutionnelle dans la mise en œuvre :</b> Si le cadre de dialogue du privé dispose relativement plus de capacité, celui des OP-Société civile a besoin de renforcement des capacités, et cela en conformité aux mesures prévues dans le PNIA lui-même.</p>		Renforcer les capacités des OP et des autres acteurs de la société civile impliqués dans le PNIA
<b>PTF</b>		
<p><b>Coordination entre les PTF:</b> La coordination entre les PTF a relativement bien fonctionné avec le cadre de dialogue mis en place sous la direction du FAO et de l'AFD. Toutefois, cadre, de par les acteurs qui la composent et la nature de leurs intervention, devrait être redynamisé afin d'aider la Côte d'Ivoire à améliorer ses capacités d'absorption des ressources.</p>		<p>Harmoniser les procédures des PTF</p> <p>Harmoniser le suivi des projets</p> <p>Renforcer les capacités des structures en charge de la gestion des projets et programmes</p> <p>Renforcer les capacités des structures en charge de la mise en œuvre des politiques en matière de passation de marchés.</p>
<p><b>Alignement des donateurs avec les politiques et les programmes nationaux :</b> Les cadres de coopération des PTF sont bien alignés avec les politiques nationales, notamment le PNIA. Tous les PTF intervenant dans le secteur agricole ont adopté le PNIA et le PND comme références de leurs interventions et les actions prévus intègrent bien les programmes du PNIA.</p>		Améliorer l'alignement à travers la mise en œuvre de l'approche programme

			
Cible atteinte ou dépassée ou en bonne voie	Quelques progrès et plus d'effort requis	Pas sur la bonne voie ou détérioré	Pas de données

## 5. EXAMEN DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS FINANCIERS ET NON FINANCIERS

### 5.1. Mise en œuvre des engagements non financiers dans le cadre du PNIA et de la NASAN

#### 5.1.1. Gouvernement

Dans le cadre du PNIA, le Gouvernement a pris plusieurs engagements pour améliorer la gouvernance du secteur et renforcer les conditions d'attractivités nécessaires à l'accroissement des investissements du secteur privé. Premièrement il s'est engagé à renforcer le cadre légal, réglementaire et institutionnel à travers (i) l'adoption d'une loi d'orientation agricole ; (ii) la structuration des OP ; (iii) la mise en œuvre de la loi relative au domaine foncier rural (iv) la mise en conformité des textes nationaux sur les intrants avec la réglementation communautaire (CEDEAO) ; (v) la mise en œuvre d'un mécanisme de financement dans le secteur agricole (vi) la gestion de la transhumance pour prévenir les conflits agriculteurs/éleveurs, (vii) l'amélioration de la gouvernance forestière et environnementale, (viii) l'adoption de la loi sur la pêche et l'aquaculture. Deuxièmement, les engagements du Gouvernement ont porté sur la promotion des métiers d'agriculteur, d'éleveur, de pêcheur et de sylviculteur à travers (i) le recensement des agriculteurs et de leurs exploitations, (ii) la restructuration de la Chambre Nationale d'Agriculture, (iii) l'instauration d'un système d'émulation et d'incitation à la performance, (iv) l'organisation d'événements promotionnels pour le secteur agricole, (v) la mise en place d'un système de couverture sociale pour l'agriculteur et sa famille.

Dans le cadre de coopération de la NASAN, les engagements du Gouvernement s'articulent autour de : (i) la sécurisation du domaine foncier rural et la facilitation de l'accès à la terre, pour les petits producteurs et les entreprises privées, (ii) la création d'un environnement propice à l'investissement privé dans le secteur de la production, de la transformation, de la valorisation et de la commercialisation des produits agricoles, animaux et halieutiques ainsi que des intrants agricoles ; (iii) la création d'un cadre propice à la sécurité nutritionnelle.

Pour l'opérationnalisation les engagements pris dans le cadre de ces deux processus, les actions suivantes ont été réalisées :

- **Pour assurer une efficacité de l'utilisation des ressources du secteur**

Les ministères du secteur agricole ont intégré le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) conformément au cadre harmonisé de gestion des finances publiques. Cela devrait permettre de mettre en cohérence les priorités sectorielles et le budget. Toutefois, l'exécution budgétaire actuelle est restée classique, ne favorisant pas la responsabilisation des acteurs intervenant dans la mise en œuvre financière des programmes. Il est important que les efforts se poursuivent pour permettre rapidement l'appropriation effective de cette approche pour la budgétisation afin d'accroître le lien entre budget et résultat.

- **Pour sécuriser le domaine foncier rural**

La mise en œuvre de la loi relative au foncier rural s'est poursuivie par la délimitation de territoire dans 5 départements et 978 certificats fonciers ont été délivrés. Ces opérations devront s'accélérer sur la période 2015 - 2016 et toucher 34 nouveaux départements. Spécifiquement, pour prévenir les conflits éleveurs /agriculteurs, un projet de loi sur la transhumance a été adopté par le Gouvernement et devrait être transmis au parlement. Un accent particulier est mis pour l'accès des femmes et des

jeunes à la propriété foncière à travers des campagnes de communication et de sensibilisation. 10% des certificats fonciers délivrés sont détenus par des femmes. En outre, au sein des projets mis en œuvre, des dispositions sont prises pour que le ciblage des bénéficiaires donne la priorité à ce groupe social. En effet, au moins 40% de jeunes et 15% de femmes sont identifiés comme indicateurs de performance.

- **Pour assurer un environnement propice à l'investissement dans le secteur**

- l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi d'orientation agricole
- la loi semencière a été adoptée et la simplification des procédures d'homologation et d'inscription au catalogue officiel des variétés est réalisée.
- l'adoption par le Gouvernement d'une stratégie de réhabilitation et d'entretien des pistes agricoles
- la mise en place d'un mécanisme de financement des exploitations agricoles sur la base de la contractualisation
- la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une bourse de produits agricoles pour soutenir le mécanisme de financement des exploitations
- la sollicitation de plusieurs initiatives pour la mise en place d'assurance agricole pour réduire les risques sur le financement des exploitations
- l'organisation du Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales
- la diffusion des informations sur le secteur agricole et l'accompagnement dans la prospection des investisseurs réalisés par le service « information » du Centre de Promotion des investissements (CEPICI)
- le régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques a été redynamisé avec un rabatement 50% sur les charges d'électricité et d'eau pour favoriser la compétitivité des 4 entreprises agréées et le maintien de plus 3000 emplois directs.
- la conciliation de l'investissement économique et la protection de l'environnement à travers les études d'impact environnementales

- **Pour renforcer les organisations paysannes et les filières**

- la mise en conformité des OP à l'acte uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés coopératives et l'application de l'ordonnance relative aux organisations interprofessionnelles agricoles
- la restructuration en cours de la chambre d'agriculture
- la mise en œuvre des réformes des filières coton/ anacarde, et café /cacao pour garantir un prix au producteur de 60% du prix CAF

- **Pour renforcer les capacités de gestion et management du secteur**

- le recensement des exploitants et des exploitations agricoles en cours
- l'audit en cours des ressources humaines du ministère de l'Agriculture pour la proposition de programme de renforcement de capacité



- La validation du Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PLANGIRE) Ce plan a été conçu pour être un outil de planification des actions prioritaires devant permettre aux différents acteurs du secteur de l'eau d'agir de façon coordonnée.
- **Pour améliorer la nutrition**
  - l'adhésion de la Côte d'Ivoire au mouvement SUN
  - la mise en place d'un Conseil National de Nutrition présidé par le Premier Ministre
  - la mise en place d'un cadre d'actions multisectoriel
  - l'actualisation de la politique nationale de nutrition et élaboration d'un plan stratégique multisectoriel
- **Pour améliorer la gestion des ressources naturelles (forestières, fauniques, eau) et de l'environnement**
  - l'avant-projet de loi sur la pêche et l'aquaculture élaboré est en cours d'adoption par le Gouvernement
  - l'adoption, en juin 2014, de la nouvelle loi portant code forestier afin d'être plus conforme aux exigences nationales et internationales en matière de gestion durable de la forêt. Cette loi devra permettre de restaurer le couvert forestier national ;
  - le développement d'un système d'information et de suivi de l'environnement qui devrait permettre d'apprécier la qualité de l'environnement ;
  - l'adhésion au mécanisme REDD+ ;
  - l'évaluation et la mise œuvre des procédures et directives d'évaluation environnementale dans les différents secteurs d'activités ;
  - l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le processus de l'Accords de Partenariat Volontaire (APV/ FLEGT) entre la Côte d'Ivoire et l'UE, relatif à la traçabilité et la légalité du bois, en négociation depuis 2012 ;
  - la réalisation d'une étude sur la révision de la fiscalité forestière dans le but de la mise en place d'un fond de développement forestier,
  - La prise de quatre décrets d'application de la loi portant code de l'eau :
    - N°2013-44, du 30 janvier 2013, portant institution de la Semaine nationale de l'eau de Côte d'Ivoire ;
    - N°2013-440, du 13 juin 2013, déterminant le régime juridique des périmètres de protection des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ;
    - N° 2013-441, du 13 juin 2013, relatif à la protection des ressources en eau et
    - N° 2013-507, du 13 juin 2013, relatif à la détermination de la périodicité de l'inventaire des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydraulique.

### 5.1.2. Partenaires techniques et financiers

Le groupe sectoriel « Développement rural » qui s'est constitué en 2010 dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du PNIA (PDDAA/CAADP), est fonctionnel et a été piloté conjointement jusqu'en janvier 2013 par la Délégation de UE et la FAO. Depuis cette date le lead est assuré par l'AFD et la FAO. La concertation des PTF du secteur est forte et reconnue comme telle par les quatre Ministères concernés (Agriculture, Elevage et ressources halieutiques, Eaux et Forêts, Environnement). Courant 2012, la Délégation de UE a pris la tête d'un nouveau groupe plus restreint dans le cadre de l'Initiative du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Le cadre de concertation des partenaires au développement regroupant tous les donateurs du secteur agricole a été formellement constitué par un arrêté ministériel. Il a pour mission à l'instar des autres cadres de concertations, d'apprécier la mise en œuvre du PNIA et de faire des propositions de recadrage si nécessaire. De façon spécifique, il est chargé de faciliter la mobilisation des ressources additionnelles. Cette plateforme d'échanges de PTF reste peu active avec peu de réunion de coordination. Néanmoins, les programmations dans le secteur se font de manière concomitante par certains donateurs à savoir l'AFD, la Banque Mondiale et l'UE, qui constituent (en 2014) plus de 75% des financements extérieurs du secteur. Ce cadre devra être renforcé et de suivi des projets plus harmonisé.

### 5.1.3. Organisations paysannes et société civile

Des instances et organes de dialogue et de coordination ont été mis en place par le Gouvernement pour permettre la participation des acteurs non étatiques à la formulation des politiques et des programmes du secteur. L'Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire (ANO-PACI), signataire du pacte, conduit le cadre de concertation des organisations professionnelles et de la Société civile.

Les Organisations Professionnelles (OP) et les Organisations de la Société Civile (OSC) ont pris des engagements lors de la signature du pacte National ECOWAP/PDDAA. Elles se sont engagées, à collaborer efficacement avec le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers pour le renforcement et la mise en place d'entreprises et d'initiatives qui devront avoir un impact considérable sur la réduction de la pauvreté dans le pays et l'amélioration de la croissance économique.

Des actions ont été menées dans ce cadre en vue de mettre en œuvre leurs engagements. Ces actions ont débuté par la structuration du cadre de concertation. En effet, pour favoriser l'appropriation des activités par tous les acteurs du secteur agricole, les présidents des principales filières ont été désignés pour assurer les postes de vice-présidence dudit cadre. Cette structuration a facilité la mobilisation des acteurs, et a permis de contribuer à l'identification des axes de mise en œuvre du PNIA. En outre, la création du cadre d'échanges entre les acteurs des filières agricoles et le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) a facilité l'organisation des réunions d'information et de sensibilisation sur la mise en œuvre du PNIA. Ce cadre a également contribué efficacement à l'élaboration de la Loi d'orientation agricole et à différents programmes initiés dans le secteur agricole (projet de décret portant organisation des chambres d'agriculture, projet de loi portant récépissé d'entreposage).

Les organisations paysannes et la société civile s'inscrivent résolument dans les aspirations du PNIA qui induit un rapprochement des acteurs avec l'Etat par l'institution de cadres harmonisés et de concertation. Les structures étatiques, demeurent réceptives aux préoccupations professionnelles des acteurs en les associant aux réflexions sur toutes les questions.

Cependant, il convient de noter que ce cadre n'a pas fonctionné de façon optimale car les engagements n'ont pas été précisés. Ce cadre de concertation rencontre des difficultés dans l'exercice de ses activités, notamment: (i) l'hétérogénéité des organisations de la société civile, qui, du fait de leur diversité,

sont difficile à mobiliser. Il se pose également un problème de compréhension sur la mise en œuvre du PNIA; (ii) le manque de professionnalisme des entités agricoles qui affaiblit la volonté d'action; (iii) la situation conflictuelle pour le leadership est un frein à l'atteinte des objectifs; (iv) l'absence de moyens (logistiques et communication) qui limite la réalisation des activités du cadre.

Plusieurs activités doivent être menées pour améliorer l'efficacité du cadre. Elles consistent principalement au renforcement des capacités des OPA et de la Société civile sur les mécanismes d'évaluation du PNIA, sur les concertations et la participation effective au processus de prise de décision aux côtés du gouvernement. Il serait en outre utile d'organiser des évaluations annuelles du cadre de concertation en vue d'améliorer son fonctionnement.

#### **5.1.4. Secteur privé**

Dans le cadre du processus PDDAA/ECOWAP, le secteur privé ivoirien s'est engagé à (1) collaborer efficacement avec le Gouvernement et les PTF et (2) à participer à la définition, au financement, à l'exécution et à l'évaluation des programmes. A cet effet, il s'est impliqué activement dans l'élaboration du document cadre de l'IG8 et a pris des engagements financiers lors de la table ronde de mobilisation des ressources.

Le secteur privé occupe une place importante dans les organes de gouvernance et de concertation du PNIA/IG8 installés, en septembre 2013. Le cadre de concertation Secteur Privé du PNIA/IG8 (CCSP-PNIA/IG8) a été mis en place au même titre que les cadres de concertation des autres parties prenantes (OPA, PTF). Ce cadre de concertation est constitué de:

- la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), Président ;
- le Centre de Promotion de l'Investissement en Côte d'Ivoire (CEPICI), Vice-Président ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), Membre ;
- l'Union Nationale des Entreprises Agricoles et Forestières (UNEMAF), Membre ;
- l'Union des Grandes Entreprises Industrielles (UGECI), Membre ;
- la Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire (FNISCI), Membre ;
- l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEFCI), membre ;
- l'Associations des Sociétés d'Assurance de Côte d'Ivoire (ASA-CI), Membre ;
- la Fédération Ivoirienne des PME (FIPME), Membre ;
- le Mouvement des Petites et Moyennes Entreprises (MPME), Membre ;
- le Groupement des Exportateurs de Cacao (GEPEX), Membre ;
- un représentant du Secrétariat Technique du PNIA/IG8.

Trois missions essentielles ont été confiées au CCSP-PNIA/IG8, à savoir : (i) le suivi des investissements et des contraintes des investissements privés, (ii) la facilitation de la mobilisation des ressources additionnelles; et (iii) l'appui au Gouvernement pour la mise en place d'un environnement favorable au développement durable du secteur agricole. Conformément à ses missions, le CCSP-PNIA/IG8 demeure l'interlocuteur majeur de l'Etat en ce qui concerne les questions agricoles. Il constitue en outre, une plateforme d'échanges pour les entreprises agricoles.

Par conséquent, le secteur privé est associé à la plupart des initiatives entreprises par l'administration dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA/IG8, notamment à l'élaboration de la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire(LOACI) et la définition des « priorités de résilience pays » dans le cadre de l'alliance AGIR.

En matière de mobilisation du secteur privé, le CCSP-PNIA/IG8 a organisé de nombreuses rencontres avec les opérateurs privés pour des sessions d'information, de formation, de mise en relation avec des partenaires ou bailleurs de fonds ou pour des réflexions sur les thématiques touchant au secteur agricole (financement, changements climatiques, etc.). Ces actions de sensibilisation ont permis à quatre entreprises ivoiriennes (PKL, SIPRA, FENACOVICI et la Société Agricole du Bandama) de bénéficier du financement du Fond Africain pour le Développement Agricole (FADA) logé à la BAD, pour la réalisation des études de faisabilité de leur projet. En outre, le CCSP-PNIA/IG8, en partenariat avec ST-PNIA a organisé un atelier d'information sur le financement de l'investissement agricole par les PTF. Le CCSP collabore également avec Grow Africa pour le suivi des investissements agricoles annoncés dans le cadre du PNIA/IG8.

## 5.2. Mise en œuvre des engagements financiers dans le cadre du PNIA et de la NASAN

Le coût global du PNIA sur la période 2010-2015 est chiffré à 2002,818 milliards de FCFA, réajusté à 2040 milliards FCFA à l'issue de la Table Ronde de mobilisation des ressources. Selon les projections initiales, 60% de ce financement devait être mis en œuvre par le secteur privé et 40% pour l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers.

**TABLEAU 8 : BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNIA**

Année	2010	2011	2012	2013	2014	Cumul 2010-2014	Total PNIA
Besoins en milliards FCFA	77.4	310.6	282.3	455.7	430.7	1 556.9	2002.8

Source : PID/PNIA

### 5.2.1. Gouvernement

Le budget sur les ressources internes allouées au secteur agricole a progressivement évolué ces dernières années, passant de 59,4 milliards F CFA en 2010 à plus de 111,4 milliards FCFA en 2014. Il convient de souligner qu'une hausse allant du simple au double a été observée de 2011 à 2012, avec un budget alloué au secteur qui est passé de 45,4 milliards à 108,5 milliards F CFA. Cette performance pourrait être imputable à la mise en œuvre de nouveaux projets de développement avec le démarrage effectif du PNIA.

**TABLEAU 9 : EVOLUTION DES ALLOCATIONS ET DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES RESSOURCES INTERNES**

Année	Budget	Dépenses	Taux d'exécution
2010	59.4	49.8	83.8%
2011	45.4	44.8	98.8%
2012	108.5	107.6	99.2%
2013	86.9	81.2	93.4%
2014	111.4	110.9	99.6%
<b>Total 2010-2014</b>	<b>411.6</b>	<b>394.4</b>	<b>95.8%</b>

Source : Nos calculs à partir des données de la DGBF

Le taux d'exécution budgétaire s'est aussi beaucoup amélioré allant de 83,8% en 2010 à plus de 99% en 2014. Globalement, le taux d'exécution des ressources internes mobilisées sur la période 2010 - 2014 est de 95,8%. Sur cette même période, les ressources internes couvrent en moyenne 70% des DPA sans les ressources hors-budget et 65,7% des DPA totales quand on tient compte des hors-budget. Il apparaît donc que les financements publics agricoles sont assurés majoritairement par les ressources internes de l'Etat.

## 5.2.2. Partenaires techniques et financiers

Les financements des PTF sont de deux types : les financements inscrits dans le budget de l'Etat retracés dans le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et les financements dit « hors-budget » non retracés dans le SIGFIP et exécutés d'une manière générale par le bailleur. En termes de volume de financement, les apports des PTF se chiffrent à 359 milliards F CFA sur la période 2010-2014, sur lesquels 206 milliards F CFA ont été effectivement dépensés soit un taux d'exécution de 57,2%. De manière plus spécifique, 168,9 milliards ont été exécutés par le canal du budget et 37,1 milliards FCFA en dehors du circuit normal du budget, avec respectivement des taux d'exécution de 80,8% et 24,6%. Au niveau des dépenses exécutées par le canal du budget, le taux d'exécution budgétaire a enregistré une hausse remarquable à partir de 2012 avec un maxima de 97,5% en 2014. A l'opposé, les chiffres révèlent un faible taux d'exécution budgétaire au niveau des financements exécutés hors budget, qui pourrait être justifié par l'indisponibilité des informations en temps réel.

**TABLEAU 10 : POINT DES FINANCEMENTS DES PTF INSCRITS DANS LE BUDGET DE L'ETAT**

Année	Budget PTF	Dépenses PTF	Taux d'exécution
2010	22.8	5.6	24.4%
2011	14.2	6.2	43.3%
2012	37.6	32.5	86.3%
2013	43.0	35.6	82.8%
2014	91.4	89.1	97.5%
<b>Total 2010-2014</b>	<b>209.0</b>	<b>168.9</b>	<b>80.8%</b>

Source : Nos calculs à partir des données de la DGBF

D'une manière générale, les dépenses publiques agricoles se sont améliorées de 2010 à 2014. Sur 801, 1<sup>4</sup> milliards F CFA correspondant aux engagements de l'Etat et des PTF, 771,5 milliards FCFA ont été mobilisés soit un taux de mobilisation 96,3%. Ce montant tient compte des montants mobilisés hors-budget représentant 150,8 milliards F CFA sur la même période. Sur ce financement mobilisé, 600,4 milliards FCFA ont été effectivement dépensés soit un taux d'exécution de 77,8% par rapport au montant mobilisé (771,5 milliards F CFA). Comparé aux intentions de financement du Gouvernement et des PTF, ce montant effectivement dépensé a permis une mise en œuvre à 74,9% des engagements financiers.

<sup>4</sup>Au cours de la Table Ronde des 12 et 13 septembre 2012, le montant requis pour les PTF et l'Etat correspondait à 40% du montant du PNIA chiffré à 2002,818 milliards F CFA, soit 801,1 milliards F CFA.

**TABLEAU 11 : ETAT D'EXÉCUTION FINANCIÈRE DES DÉPENSES PUBLIQUES DANS LE CADRE DU PNIA**

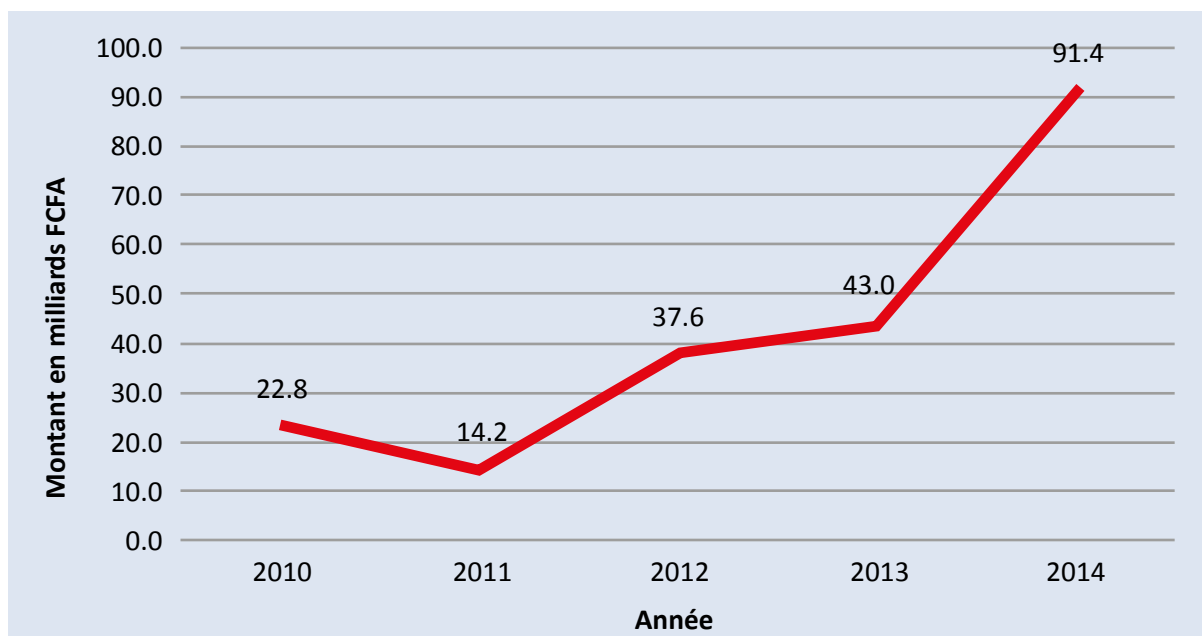
<b>Année</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2010-2014</b>
Besoins PNIA	77.4	310.6	282.3	455.7	430.7	<b>1 557</b>
Montant mobilisé par le canal budget	82.3	59.6	146.1	129.9	202.8	<b>620.7</b>
Montant exécuté par le canal budget	55.4	51.0	140.1	116.8	200.0	<b>563.3</b>
Montant mobilisé hors budget	30.2	30.2	30.2	30.2	30.2	<b>150.8</b>
Montant exécuté hors budget	7.4	7.4	7.4	7.4	7.4	<b>37.1</b>
Montant total mobilisé	112.4	89.8	176.3	160.0	233.0	<b>771.5</b>
Montant total exécuté	62.8	58.4	147.5	124.2	207.5	<b>600.4</b>
Taux de mobilisation par rapport au besoin exprimé dans le PNIA	145.2%	28.9%	62.4%	35.1%	54.1%	<b>49.6%</b>
Taux d'exécution du montant mobilisé	55.9%	65.1%	83.7%	77.6%	89.0%	<b>77.8%</b>
Taux d'exécution des besoins exprimés dans le PNIA	81.1%	18.8%	52.2%	27.3%	48.2%	<b>38.6%</b>

Source : Nos calculs à partir des données de la DGBF et de la matrice PAD des bailleurs de fonds

Néanmoins, il convient de noter que les périodes de mise en œuvre des projets ne sont pas toujours en phase avec les périodes définies dans le PNIA et autres documents politiques et stratégiques, ce qui rend difficile l'évaluation des financements mis en place dans le cadre desdites politiques. Dans cette présente évaluation, les financements totaux des projets ont été considérés même si leur terme intervient après 2015. Par ailleurs, les données annuelles (globales et désagrégées) sont quasi-inexistantes au niveau de l'administration publique, pour les financements exécutés en dehors du circuit budgétaire normal.

Par rapport aux engagements de Maputo, il convient de noter qu'à la faveur de la mise en œuvre du PNIA, les dépenses publiques agricoles ont représenté respectivement 3,2% et 4,7% des dépenses publiques nationales pour les années 2013 et 2014. L'engagement de Maputo n'est donc pas atteint mais l'on constate une nette évolution du budget alloué au secteur agricole.

**FIGURE 1 : EVOLUTION DU MONTANT BUDGET ALLOUÉ AU SECTEUR AGRICOLE DE 2010 À 2014**



Source : Données de la DGBF

En définitive, il faut noter que le taux d'exécution budgétaire mesure l'efficacité technique de la mise en place du budget et non la qualité de la dépense. La mise en place du budget des ministères passe par un grand nombre d'étapes<sup>5</sup> au cours desquelles chaque département ministériel élabore de manière indépendante et isolée, son budget. La mise à disposition du budget a connu des retards importants avec des délais allant jusqu'à six mois avant l'année 2008. Les réformes engagées depuis lors ont permis de réduire ce délai. Les financements hors-budget devrait être davantage suivis par le Gouvernement afin mieux capitaliser tous les investissements du secteur agricole. Il s'agit notamment de convaincre les PTF à renseigner régulièrement la Plateforme Informatisé de Gestion de l'Aide (PGA) mise en place dans le cadre du fonctionnement du Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX).

### 5.2.3. Secteur privé

Dans le cadre de la table ronde de mobilisation de financement du PNIA/IG8, le secteur privé a manifesté des intentions d'investissement à hauteur de 762 milliards FCFA à travers 34 projets privés.

Ces manifestations ont abouti à signature de 25 lettres d'intention d'investissement par 12 entreprises nationales et 13 multinationales cumulant plus de 480 milliards de FCFA. Dans le cadre du suivi de l'état d'avancement des engagements, le Cadre de Concertation Secteur Privé et Grow Agricola ont enregistré un total d'investissement de 56,6 milliards<sup>6</sup> de FCFA sur la période 2010-2014. Il convient de noter que ce montant est sous-évalué dans la mesure où les données collectées ne concernent que 28% des entreprises concernées. Soit seulement sept entreprises sur 25 qui ont notifié à Grow Africa leurs investissements en 2014 pour un montant de 1,85 milliards FCFA.

<sup>5</sup>Les douze étapes du processus de mise en place du budget des ministères sont : l'élaboration du cadrage macro-économique, la validation du cadrage macro-économique, l'élaboration du cadrage budgétaire, la validation du cadrage, la détermination des enveloppes budgétaires, la lettre de cadrage du premier ministre, la tenue des conférences budgétaires internes avec les Directions des Affaires Financières, les conférences externes et les arbitrages, l'édition du budget, l'adoption du projet de budget par le conseil des Ministres, l'examen du budget par l'assemblée nationale et la promulgation de la loi des finances.

<sup>6</sup>Montant issu de la collecte d'information de Grow Africa sur la période 2010-2014 et ne concerne que XXX entreprises qui ont transmis leurs données. Ce chiffre reste provisoire et est susceptible d'évoluer à mesure que la collecte se poursuit.

Aussi, on peut noter que jusqu'à fin 2014, parmi les entreprises ayant fourni les informations, aucune entreprise n'a encore achevé son plan d'investissement. Seule 29% suivent le planning d'exécution des investissements mis en œuvre. Le reste des entreprises, soit 71%, rencontrent des difficultés dans l'exécution de leurs engagements.

**TABLEAU 12 : ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DU SECTEUR PRIVÉ**

Niveau d'avancement	Proportion des projets
<b>Achevé</b>	0%
<b>Bon déroulement/ A jour sur le calendrier d'exécution</b>	0%
<b>En cours</b>	29%
<b>Des problèmes/retard sur calendrier d'exécution</b>	71%

Source : CGECI/Grow Africa

En ce qui concerne les résultats d'impact des investissements privés, le tableau ci-dessous dresse le bilan des résultats atteints par l'exécution des intentions d'investissement des entreprises signataires par rapport aux objectifs de la nouvelle alliance.

**TABLEAU 13 : RÉSULTATS D'IMPACT DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS**

Petits exploitants touchés	2014
<b>Total</b>	632 637
<i>Directement</i>	132 612
<i>Indirectement</i>	500 025
<b>Canaux</b>	
<i>Création de sources d'approvisionnement</i>	7 042
<i>Contrats de production</i>	475
<i>Services financiers et information</i>	475
<i>Intrants et services</i>	502 475
<i>Mécanisation et services</i>	475
<i>Formation (technique/management)</i>	40 475
<b>Emplois créés</b>	
<b>Total</b>	1390
<i>% hommes</i>	87%
<i>% femmes</i>	13%
<b>Valeur des biens produits ou fournis</b>	
<b>Total</b>	1.7 milliards
<b>% provenant des petits exploitants</b>	65%

Source : CGECI/Grow Africa

Selon les estimations des entreprises, 632 637 petits exploitants agricoles ont été touchés par les investissements réalisés dont 132 512 soit 21%, l'ont été directement et le reste par divers liens indirects. La fourniture de produits et de services d'intrants est le principal canal mentionné puisque 91% des exploitants ont bénéficié indirectement des opérations des entreprises par ce biais. Le deuxième canal est la formation (techniques, gestion) qui a été dispensée à 40 475 soit 7,3% des bénéficiaires. Le troisième canal est la création de débouchés (sans contrat de production) à 7042 petits exploitants soit 1,3%. Les canaux restants (les contrats de production, les services financiers et la mécanisation et services afférant) restent encore marginaux.



La valeur totale des denrées de base produites ou achetées dans le cadre de ces opérations s'est élevée à 1,7 milliards de FCFA. Enfin, 1390 emplois ont été créés par les entreprises. Toutefois, la question du genre est faiblement prise en compte puisque seulement 13% de ces emplois sont occupés par des femmes.

**TABLEAU 14: RÉALISATIONS DES ENTREPRISES PRIVÉES**

Intention d'investissement dont les projets ont débuté en 2010		
Entreprises	Objectifs du projet	Réalisation sur la période 2010-2014
African Cashew Initiative	<p>Contribuer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la compétitivité de la production de noix de cajou et de la transformation au Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mozambique en mobilisant les investissements des entreprises partenaires (environ 21 millions de dollars);</li> <li>• Relier l'industrie de transformation aux groupes d'agriculteurs afin que ceux-ci puissent fournir jusqu'à 60% des matières premières de noix de cajou.</li> <li>• Utiliser des fonds de subvention de contrepartie pour aider les projets du secteur privé pour améliorer la productivité des agriculteurs.</li> <li>• Le projet prévoit d'investir environ 50 millions \$ dans la phase 1, avec 50% issus des entreprises privées, et potentiellement de 30-40 millions \$ en phase 2, dont plus de 60% devrait provenir d'acteurs privés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 330.000 agriculteurs ont été formés avec environ 25% étant des femmes.</li> <li>• La capacité installée de traitement de la noix de cajou est passée d'un total de 50.000 tonnes de 2008 à 280 000 tonnes en 2014 en Afrique.</li> <li>• 60 697 agriculteurs ont été directement liés aux unités de transformation à travers l'élimination des intermédiaires superflus et conduisant à une augmentation des revenus de 5% par an.</li> </ul>
World Cocoa Foundation (WCF)	<p>Lancer deux nouvelles initiatives dans le cadre de son programme « Cocoa Livelihoods Program » (CLP) d'une valeur de 40 millions \$ au Ghana et en Côte d'Ivoire:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. investir 3 millions \$ dans un programme de subventions de contrepartie pour promouvoir les activités de formation et de services agricoles dirigées par le secteur privé pour doubler la productivité de 35 000 producteurs de cacao de 400 kg/ha à 800 kg/ha;</li> <li>2. investir 800 000\$ dans un Fonds de Croissance financière pour accroître l'accès des agriculteurs aux services financiers, en leur fournissant les fonds de roulement nécessaires pour acheter des intrants.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement du secteur privé à effet de levier à travers neuf subventions de contrepartie aux membres de la société de la WCF pour favoriser les innovations et les investissements à long terme dans la chaîne de valeur.</li> <li>• Un financement supplémentaire reçu de la Fondation Walmart pour sensibilisation directe auprès des agricultrices.</li> <li>• formation et soutien apportés aux deux partenaires, les secteurs public et privé pour améliorer la composante genre de leurs programmes dans le pays.</li> </ul>

Intention d'investissement dont les projets ont débuté en 2012		
Entreprises	Objectifs du projet	Etat de réalisation sur la période 2012 - 14
APROMAC	Contribuer à l'amélioration de la productivité des plantations de caoutchouc au profit d'environ 76.000 planteurs de caoutchouc et de leurs familles, ainsi que les entreprises et les employés engagés dans la transformation du caoutchouc, en opérant un Fonds de développement caoutchouc pour financer un plan d'action couvrant la création de plantations, la formation et l'entretien de piste, d'une valeur de 5,2 milliards de francs CFA en 2012, mais devant être renouvelé chaque année.	Une forte demande de la population cible reste insatisfaite. Plus de 2.000 bénéficiaires ont été atteints avec succès cette année. La structure de gestion de projet est maintenant bien établie.
Cargill	Cargill a signé une lettre d'intention pour participer au programme Cocoa Livelihoods de la lettre d'intention World Cocoa Foundation (voir ci-dessus).	Les rapports fournis par WCF (voir ci-dessus).
Louis Dreyfus Commodities	Contribuer à accroître la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté en investissant 22,2 milliards de francs CFA dans l'établissement d'un projet intégré en partenariat avec les producteurs de riz incluant une ferme pilote, l'amélioration des moyens de production et de collecte, de traitement et de commercialisation du riz; et la construction d'infrastructures socio-économiques pour les populations rurales dans la zone du projet.	Programme pilote d'acquisition de riz paddy, de fraisage et de la commercialisation a été lancé pour la récolte 2014/15 avec 4.000 tonnes de paddy acquis auprès de plus de 4000 agriculteurs.
Yara	Marketing et accroissement des sacs de 1 kg d'engrais pour améliorer l'accès des petits exploitants aux intrants de qualité.	Les données quantitatives fournies, mais pas de narration publique partagée sur les progrès accomplis.
Intention d'investissement dont les projets ont débuté en 2014		
Entreprises	Objectifs du projet	Etat de réalisation en 2014
Intervalle Geneve SA (YA NOVEL)	Contribuer à la réalisation de l'autosuffisance nationale en riz et assurer la relance du cacao et du café en investissant environ 250 millions\$ dans le district de Yamoussoukro et de la région du Bélier à: <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un système de culture de riz de 25.000 ha qui travaillera en étroite collaboration avec les producteurs de riz de la région;</li> <li>établir un système de culture de café et de cacao sur 15.000 ha avec des agriculteurs de la région; permettant de créer ainsi 15.000 emplois et de soutenir le régime d'au moins 20.000 petits producteurs au cours de la première phase de ces activités.</li> </ul>	Les pilotes ont été très fructueux et seront renforcées en élargissant la zone de paddy. Un petit moulin à riz a été acheté, installé et mis en utilisation efficacement. La production de semences sur 250 ha sous contrat avec l'ONDR, plus la mise en place d'un moulin à riz.

Source : CGECI/Grow Africa

Certaines entreprises ont un plan d'investissement en cours mais n'ont pas fourni de données sur l'avancement des investissements sur la période. Il s'agit de Barry Callebaut, Cemoi, Cereal Investments Company (CIC), Competitive African Cotton Initiative – COMPACI, Export Trading Group (ETG), Generale Alimentaire Africaine (GAA), Groupe CEVITAL, Groupe SIFCA, Inter Coton, Jain Irrigation Systems Ltd, Nere, Nestle, Nouvelle Societe des Plantations Reunies de l'Ouest Africain - NSPROA, Swiss Reinsurance Company, Global Shea Alliance, Societe Ivoirienne de Productions Animales (SIPRA), Société Nationale d'Alimentation (SONAL), SUD Industries SA. Trois (3) sociétés, Rabobank, Groupe Mimran, et AIPH- ont annulées leur engagement au cours de l'exercice 2014.

Les entreprises en Côte d'Ivoire ont mis en évidence un certain nombre de contraintes qui entravent la bonne exécution de leurs opérations d'investissements. Ces contraintes sont similaires à celles enregistrées par Grow Africa pour tous les pays impliqués dans le processus IG8. Apporter des solutions à ces questions pourrait considérablement aider à améliorer le taux de réalisation des intentions et susciter de nouvelles opportunités d'investissement. Le tableau ci-après récapitule les principales contraintes rencontrées par les entreprises.

**TABLEAU 15 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONTRAINTES DES ENTREPRISES**

<b>Accès au financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les questions de financement sont les plus cruciales pour la croissance de PME nationales, principalement pour les investissements en capital plutôt que pour le fonds de roulement</li> <li>• Les banques ont une faible connaissance du secteur</li> <li>• Les investisseurs privés manifestent de plus en plus d'intérêt mais évoquent un faible portefeuille de projets bien montés.</li> <li>• Les entreprises manquent d'accès à des outils pour gérer les risques financiers, par exemple grâce à l'assurance, des garanties de prêts, ou de prix minimum.</li> </ul>
<b>La collaboration intersectorielle</b>	les entreprises ne peuvent pas surmonter les contraintes spécifiques au sein des chaînes de valeur et des systèmes de marché, à moins qu'ils travaillent avec des partenaires du secteur public
<b>Infrastructure</b>	Les entreprises ne peuvent pas avancer sans l'amélioration de l'investissement public dans les besoins d'infrastructure tels que les transports et l'irrigation. L'instabilité de l'approvisionnement en électricité est question en particulier en Afrique de l'Ouest.
<b>La qualification de la main d'œuvre</b>	Les petits exploitants manquent de compétences pour accroître la qualité et la quantité de la production et de coût de la formation est prohibitif pour les entreprises
<b>Les politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains investissements sont ralentis par certaines politiques en vigueur, y compris pour les intrants, le commerce, les subventions</li> <li>• Frustration face à des décisions politiques imprévisibles qui compromettent la viabilité des affaires en raison d'intérêts politiques à court terme.</li> </ul>
<b>Questions administratives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frustration à des décisions politiques imprévisibles qui compromettent la viabilité commerciale en raison d'intérêts politiques à court terme.</li> <li>• La lenteur et l'opacité des décisions administratives (permis et approbations)</li> <li>• L'ambivalence ou la faible capacité du gouvernement pour soutenir les investissements du secteur privé au niveau technique.</li> <li>• Les questions foncières sont particulièrement problématiques car la capacité du gouvernement est faible à ce niveau.</li> </ul>

Source : CGECI/Grow Africa

Malgré ces contraintes, le secteur privé reconnaît que le processus du PNIA a permis entre autres, d'aboutir à un consensus national pour accroître le financement de l'agriculture et d'amorcer la mise en place d'un cadre de partenariat public-privé dans le secteur agricole. Ce qui permet une mise en œuvre assez satisfaisante du PNIA. Cependant plusieurs aspects restent à être améliorés pour capter davantage d'investissement privé agricole et en faire le suivi.

**Au niveau institutionnel :** le fonctionnement effectif des cadres de gouvernance et de concertation ainsi que leurs interactions sont à améliorer par une meilleure coordination des activités et un partage effectif des informations entre les différentes parties prenantes.

**Au niveau du mécanisme de suivi et évaluation :** Vu les difficultés rencontrées en termes de collecte de l'information, il est nécessaire que des appuis des systèmes régionaux de recherche soient apportés en vue de construire des systèmes efficaces de suivi évaluation et d'une harmonisation régionale de la collecte de l'information sur l'investissement agricole.

**Au niveau de l'implication de l'ensemble des acteurs économiques :** certains secteurs tels que la foresterie semble être en reste des investissements mobilisés. Il serait important de renforcer le mécanisme de concertation afin de mobiliser tous les sous-secteurs et améliorer le partage d'information Etat-Privé, Privé-Privé pour une mise en œuvre réussie des programmes d'investissement agricole. La participation des entreprises de toute taille dans le PNIA doit être accrue. Les nouveaux projets et les PME rencontrent à ce niveau des difficultés relatives notamment au financement. Les montants mobilisés au niveau du secteur privé devront être plus importants si l'environnement de développement des activités agricoles s'améliore.

**Au niveau de l'environnement des affaires :** au titre de la mise en œuvre des investissements issus des intentions des entreprises, plusieurs facteurs de l'environnement constituent encore des blocages tels que précisé plus haut et devraient être résolus pour permettre aux entreprises de respecter leurs engagements.

## 6. SITUATION DE REFERENCE ET PERFORMANCE DU SECTEUR AGRICOLE

Ce chapitre aborde deux objectifs importants du processus de RCSA. Il s'agit d'une part, de la définition d'une situation de référence qui sera la base des RCSA futures et éventuellement pour d'autres évaluations de progrès au cours des dix prochaines années du PDDAA. D'autre part, les progrès réalisés dans le secteur à l'issue de la mise en œuvre de la première génération du PNIA sont analysés.

### 6.1. Etat des indicateurs de suivi du PNIA et de la NASAN

La mise en œuvre effective du PNIA après la signature du pacte en 2010 a démarré à partir de 2012 avec le rétablissement de l'administration après la crise post-électorale de 2010.

Ainsi pour la réalisation des exercices périodiques de revue conjointe future, la période de référence devra être les trois dernières années, à savoir 2012, 2013, 2014.

Il convient en outre de noter que l'évaluation des progrès de l'agriculture au cours de la prochaine période dans le cadre de la RCSA requiert la mise en place effective d'un cadre de suivi et évaluation commun pour les secteurs impliqués directement dans la mise en œuvre du PNIA et de la NASAN. Egalement une base d'indicateurs retenus de façon consensuelle avec les sous-secteurs agricoles devra être disponible et un mécanisme de collecte de données mis en place.

Dans le cadre de cette première revue conjointe une sélection de plusieurs indicateurs clés pour lesquels les données sont plus ou moins disponibles a été réalisée avec les services de suivi/évaluation des sous-secteurs des productions végétales, de la production animale et halieutique, des eaux et forêts. Ces indicateurs selon leur ancrage dans les documents stratégiques du secteur se présentent comme suit :

#### LES INDICATEURS D'IMPACT

- le taux de pauvreté
- la contribution à la croissance économique
- le taux de prévalence du retard de croissance

#### LES INDICATEURS LIÉS AUX EFFETS DU PNIA :

- la croissance agricole
- le nombre d'emplois créés en milieu rural
- la balance commerciale agricole
- l'accroissement de la couverture forestière
- le taux de l'autosuffisance en riz

- le taux de l'autosuffisance en produits laitiers
- le taux de l'autosuffisance en poisson
- le taux de l'autosuffisance en produits carnés
- les parts de marchés au niveau international

#### LES INDICATEURS DE RÉSULTATS RELATIFS AUX PROGRAMMES DU PNIA.

**TABLEAU 16 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS DE RÉSULTATS RELATIF AUX PROGRAMMES DU PNIA**

Programme	Indicateurs
<i>Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficies irriguées (ha)</li> <li>• Taux de couverture vaccinale</li> <li>• Superficies de vivriers couvertes par du matériel végétal de qualité</li> <li>• Superficies de cultures pérennes (renouvellement et extension) bénéficiant de matériel végétal sélectionné</li> <li>• Mécanisation des superficies cultivées (%)</li> <li>• Evolution des rendements des spéculations</li> </ul>
<i>Développement des filières</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de croissance des productions vivrières</li> <li>• Taux de croissance des productions industrielles</li> <li>• Taux de croissance des productions animales</li> <li>• Nombre d'infrastructures agricoles centres de conditionnement et de stockage mis en place</li> <li>• Evolution des prix des principales productions vivrières</li> <li>• l'accroissement des volumes de produits agricoles exportés</li> <li>• l'accroissement des volumes des produits forestiers</li> </ul>
<i>Amélioration de la gouvernance du secteur agricole</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficies sécurisées (foncier rural)</li> </ul>
<i>Renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de producteurs touchés par le renforcement de capacités (formation et conseil agricole)</li> <li>• Taux de structuration des filières</li> <li>• Nombre de structures de formation implantées</li> </ul>

Programme	Indicateurs
<i>Gestion durable des ressources halieutiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de croissance des productions halieutiques</li> <li>• l'accroissement des volumes de poissons exportés</li> <li>• Nombre de plan de gestion des plans d'eau mise en place et appliqué ;</li> <li>• Nombre de navires pirate arraisonné</li> </ul>
<i>Réhabilitation forestière et relance de la filière bois</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'agression des forêts classées (%)</li> <li>• Volume de grumes transformées par les unités industrielles</li> <li>• Taux de forêts classées gérées suivant un plan d'aménagement (%)</li> <li>• Part de la filière forêts-bois dans le PIB (%)</li> <li>• Superficie totale reboisée (Ha)</li> </ul>

• **Les indicateurs retenus dans le cadre de la NASAN :**

- le rang du pays dans l'index du Doing Business à l'horizon 2015 est amélioré
- le volume des nouveaux investissements privés national et étranger dans le secteur agricole a augmenté
- le Taux d'accroissement de l'investissement privé dans le secteur de la production et de la commercialisation des semences performantes
- le Taux de malnutrition chez les populations ivoiriennes est réduit

Tous ces indicateurs ne bénéficient pas de manière homogène du même suivi compte tenu de l'absence d'un système de suivi évaluation du PNIA et des insuffisances des systèmes sous sectoriels existants qui n'arrivent pas à collecter régulièrement les données. Ces indicateurs pour les futures RSCA devront faire l'objet d'harmonisation avec le cadre de résultat régional du PDDAA.

## **6.2. Performance du secteur et situation de référence pour les revues futures**

L'évaluation des progrès sectoriels met en exergue les performances du secteur sur la période 2011-2014 comparées à celles de la période passée, avant la mise en œuvre du PNIA, 2007 – 2010. Les performances enregistrées avec la mise en œuvre du PNIA selon les données disponibles permettent de montrer une dynamique importante dans le secteur agricole avec une contribution très significative à la croissance économique.










L'objectif du PNIA (2010-2015) est d'accroître la contribution du secteur à la croissance économique nationale et d'assurer la souveraineté alimentaire. L'environnement macroéconomique sur la période 2012-2014 y a été favorable.

Il a été marqué par une forte croissance du PIB qui est passée de 2,5 % en moyenne durant la période 2007-2010 à 6,6% en moyenne par an en 2011-2014. Cette croissance est soutenue par la demande intérieure (investissements publics et privés dans les infrastructures et la consommation des ménages) et les exportations stimulées par la hausse des cours mondiaux. Il convient de noter également la forte volonté du Gouvernement de reformer le climat des affaires pour améliorer les indicateurs du « Doing business ». En outre, les finances publiques ont développé leur propension à l'accroissement des dépenses d'investissements pour satisfaire les besoins de reconstruction et de lutte contre la pauvreté. Elles se situaient en 2013 à 667,5 milliards F CFA (5,4% du PIB) contre 292,2 milliards F CFA en 2011 (3,4% du PIB).


Dans ce contexte, le secteur agricole a connu une croissance remarquable de sa valeur ajoutée passant en moyenne par an de -2,2% en 2007-2010 à 12% en 2014 avec une moyenne de 4,8% sur la période 2011-2014 (voir tableau), proche de la cible de 6% du PDDAA. Comparé à la période 2007-2010 marquée par une récession, le PNIA a permis au secteur de renouer avec la création de richesse. Les progrès réalisés devront permettre, si les efforts sont maintenus, d'atteindre la cible de 9% de taux de croissance annuel moyen en 2020.



**TABLEAU 17 : PERFORMANCES ÉCONOMIQUES DU SECTEUR AGRICOLE**

Indicateur	Performances Passées		Objectif final		Statut actuel					Evaluation
	Année	Valeur	Année	Valeur	2011	2012	2013	2014	2011-2014	
Taux de croissance annuelle du PIB (%)	2007-2010	2.5	2020		-4.4	10.7	9.2	8.5	<b>6.6</b>	
Taux de croissance annuelle de la valeur ajoutée agricole (%)	2007-2010	2.5	2020	9	6.5	-2.7	6.9	12.0	<b>4.8</b>	
Contribution du secteur agricole à la croissance économique (point)	2007-2010	-0.5	2020		2.3	-0.6	2.3	2.3	<b>1.1</b>	
Taux de pauvreté rurale (%)	2008	62.5							<b>56.8</b>	
Taux de sous-alimentation (%)	2008	13						12.8		
Prévalence du retard de croissance (%)										
Taux de couverture des besoins nationaux en riz (%)	2007-2010	44	2016	100	32.7	55.6	65.5	66.4	<b>55.1</b>	
Taux de couverture des besoins nationaux en viande (%)	2009-2010	48.2	2020	62	53.8	54.8	50.4	48.4	<b>51.85</b>	
Taux de couverture des besoins nationaux en lait (%)	2009-2010	14.9			16.9	12.9	16.3	ND	<b>15.3</b>	
Taux de couverture des besoins nationaux en poisson (%)	2008-2010	12.6	2020	75	16.72	16.16	15.72	16.13	<b>16.18</b>	
Taux de couverture forestière (%)	2010	14	2015	20	14	14	14	14	<b>14</b>	

Source : Nos calculs à partir de données de DCPE/MEF, MINAGRI, MINEF, FAO

			
Cible atteinte ou dépassée ou en bonne voie	Quelques progrès et plus d'effort requis	Pas sur la bonne voie ou détérioré	Pas de données

Les sous-secteurs qui contribuent à ces performances ont enregistré des taux moyen de croissance de la valeur ajoutée de 5,6 % pour l'agriculture vivrière, 4,4 % pour l'agriculture d'exportation, 4,5% pour l'élevage, 2,2% pour la pêche et -6,5 % pour la sylviculture sur la période 2011-2014. Cela montre un accroissement dans l'ensemble du secteur agricole excepté le sous-secteur sylvicole qui se remet progressivement des conséquences multiples de la crise sociopolitique sur le patrimoine forestier.

**TABLEAU 18 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE DES SOUS-SECTEURS AGRICOLES**

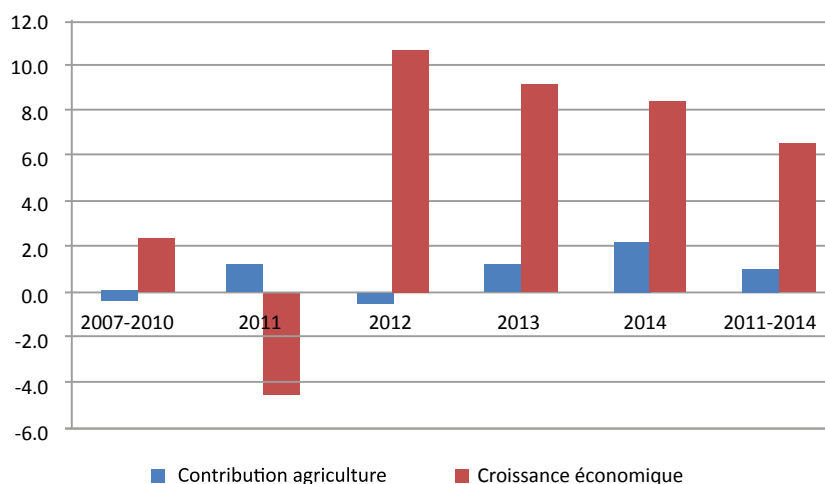
Taux de croissance	Performances Passées		Objectif final		Statut actuel					Evaluation
	Année	Valeur	Année	Valeur	2011	2012	2013	2014	2011-2014	
Agriculture vivrière (%)	2007-2010	0.0	2015	6.8	- 6.0	4.5	5.6	20.6	<b>5.6</b>	●
Agriculture d'exportation (%)	2007-2010	- 5.5	2015	7.6	27.2	11.5	9.0	2.8	<b>4.4</b>	●
Elevage (%)	2007-2010	18.6	2015	3	3.0	3.0	5.3	7.1	<b>4.5</b>	●
Pêche (%)	2007-2010	- 22.4							<b>56.8</b>	●
Sylviculture (%)	2008-2010	- 28.6	2015	3	- 35.4	0.6	6.5	-	<b>- 6.5</b>	●

Source : DCPE/MEF

● Cible atteinte ou dépassée ou en bonne voie
 ● Quelques progrès et plus d'effort requis
 ● Pas sur la bonne voie ou détérioré
 ● Pas de données

La contribution du secteur agricole à la croissance économique s'est améliorée en durant la période 2011-2014 avec une contribution moyenne annuelle de 1,1 points par an à la croissance économique qui s'établit à 6,6% durant la même période soit une contribution à l'augmentation de la richesse nationale de 16,4%. En effet, durant la période 2007-2010, la croissance de l'agriculture a été négative ayant entraîné ainsi une diminution de la croissance de 0,5 point en moyenne par an.

**FIGURE 2 : CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE**



Source : Données MEF

**En ce qui concerne l'insécurité alimentaire**, on note une stagnation entre 2008 et 2015. En effet, selon les analyses préliminaires de l'enquête sur le niveau de vie (ENV 2015), 12,8% des ménages sont vulnérables à l'insécurité alimentaire contre 13% en 2008. En 2015, selon les résultats de l'ENV la proportion de ménages en insécurité alimentaire est plus importante en milieu rural (15%) qu'en milieu urbain (10,6%). L'objectif du PNIA qui est de permettre à 6 à 7 millions de personnes de sortir de l'insécurité alimentaire en 2015 n'est pas atteint du fait qu'une telle stagnation de l'indicateur implique une hausse de l'effectif de la population en insécurité alimentaire du fait de la croissance démographique. On note toutefois des progrès dans la couverture des besoins pour certaines denrées alimentaires dont l'offre est structurellement déficitaire. En effet, en matière de couverture de la demande pour le riz, la production nationale a permis un taux moyen de couverture des besoins de 55,1 % sur la période 2011-2014 contre 44% en 2007-2010 soit un accroissement de 25%. La stratégie riz mise en œuvre à partir de 2012 a significativement impacté la filière avec un taux de couverture des besoins alimentaires de 66% en 2014. La cible de 100% de couverture en 2016 ne sera pas atteinte, mais les performances de cette dernière période montrent que l'autosuffisance en riz est possible à court terme si les efforts de la stratégie sont consolidés. S'agissant des viandes et abats, le taux moyen de couverture est passé de 48,2 à 51,85% soit un accroissement de 8%. Pour le lait, le taux moyen de couverture est passé de 14,9 à 15,3% soit un accroissement de 3%. Pour le poisson, le taux moyen de couverture est passé de 12,6 à 16,18% soit un accroissement de 28%. En somme bien que faible pour certains, des avancées ont été réalisées pour chacun des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire. Plus d'efforts sont requis afin d'atteindre les objectifs et permettre aux populations les plus vulnérables de satisfaire leur besoins alimentaires.

**L'évolution de la malnutrition** mesurée à travers le retard de croissance des enfants de moins de 5ans, n'est pas très bien appréhendée dans le suivi de la mise en œuvre du PNIA compte tenu de la faible disponibilité des données sur la période 2012 -2014. La dernière enquête remonte à 2012. Le taux s'élevait à 29,8 % (EDS, 2012).

Corrélativement aux autres indicateurs du secteur agricole, **le taux de pauvreté** a connu une légère régression de 2,6 points de pourcentage au niveau national passant de 48,9% en 2008 à 46,3% en 2015. Au niveau rural, le taux de pauvreté est passé de 62,5% en 2008 à 56,8 % en 2015 soit une réduction de 5,7 de point de pourcentage. En milieu urbain, il connaît une hausse, passant de 29,5% en 2008 à 35,9% en 2015. Cette évolution laisse entrevoir que les performances du secteur agricole, notamment les revenus générés dans les filières, ont impacté positivement la pauvreté rurale.

En effet, les productions agricoles se sont accrues régulièrement sur la période de mise en œuvre du PNIA. Les productions vivrières ont augmenté de 6% entre 2012 et 2013 et de 21% entre 2013 et 2014. Quant aux cultures d'exportation, elles se sont accrues de 6% entre 2012 et 2013 et 7,6% entre 2013 et 2014.

En ce qui concerne la production animale, de 2013 à 2014 le cheptel a enregistré une tendance à la hausse avec un croît de 12 842 têtes de bovins, soit un taux de croissance de 0,81%, 52460 têtes d'ovins, soit un taux de croissance de 3,04%, 277 443 têtes de caprins, soit un taux de croissance de 20,12%, 123 976 têtes de porcins (modernes et traditionnelles), soit un taux de croissance de 3,58% ; 8 254 270 têtes de volailles (modernes et traditionnelles), soit un taux de croissance de 14,14%.

Les productions dans le secteur de la foresterie, ont quant à elles enregistré de légères baisses de 2012 à 2014. En effet, le secteur a noté des productions de 1 176 976,592 m<sup>3</sup>, 1 142 288,650 m<sup>3</sup> et 1 043 640 m<sup>3</sup> de grumes exploités respectivement en 2012, 2013, et 2014. Les volumes de bois exportés ces mêmes années ont variés entre 350 630,95 m<sup>3</sup> et 325 019,65 m<sup>3</sup>.

Il faut noter qu'en termes de création d'emploi, les activités du secteur agricole ont permis de créer directement 633 562 emplois sur la période 2012-2014, contre un objectif de 2 400 000 sur la période 2012-2016, soit une réalisation de 26% de l'objectif. Les progrès vers l'objectif sont faibles. Ces chiffres pourraient ne pas refléter la réalité vu la difficulté de renseigner cet indicateur et la faiblesse des statistiques agricoles.

En somme, la dynamique et la productivité agricole se sont accrues. Il reste toutefois que les efforts soient accentués vers les couches les plus vulnérables à travers l'amélioration de la rentabilité du travail agricole par l'accès aux services et intrants agricoles pour permettre une véritable régression de la pauvreté.

**La couverture forestière** ne s'est pas améliorée et a quasiment stagné à 14%. L'objectif d'accroissement de la couverture forestière à 20%, n'a pas été réalisé du fait de la forte infiltration des forêts classées qui explique au moins 50% du niveau de leur dégradation et de la faiblesse des investissements dans ce secteur. Les actions dans ce cadre sont faiblement mises en œuvre. En effet, seulement 23 116 ha de forêt ont été reboisés sur la période 2012-2014. Cependant, le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de gestion des ressources forestières entrepris et le démarrage assez récent du programme de la REDD+ ainsi que l'engagement dans l'initiative « agriculture zéro déforestation », laissent croire que la tendance inverse sera impulsée à ce sous-secteur.

En ce qui concerne **le commerce agricole**, aucune cible n'a été définie mais un objectif d'accroître les exportations internationales et régionales a été fixé dans le cadre du PNIA. Sur la période 2011-2014, les exportations agricoles se sont accrues en moyenne de 6% par an avec une décroissance en 2012 de 4% et un pic de croissance de 17% en 2014. Les importations se sont également accrues en moyenne de 6% avec un pic de croissance en 2012 de 26% et une décroissance de 7% en 2013. La balance commerciale agricole est structurellement excédentaire et des progrès sont enregistrés.

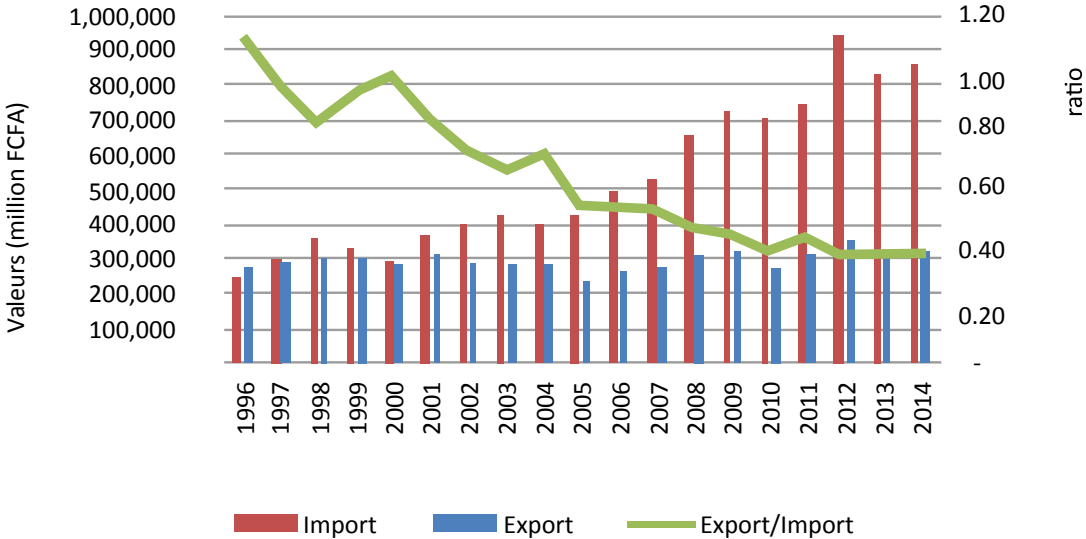
**TABLEAU 19 : ECHANGES COMMERCIAUX AGRICOLES**

Indicateur	Référence		Objectif final		Statut actuel				
	Année	Valeur	Année	Valeur	2011	2012	2013	2014	2011 - 2014
Taux d'accroissement des exportations (%)	2007 2010	12			8	-4	5	17	<b>16</b>
Taux d'accroissement des importations (%)	2008 2010	9			4	- 26	-7	2.8	<b>4.4</b>
Ratio exportations agricoles sur importations agricoles	2009 2010	3.16	2015		3.65	2.78	3.16	3.62	<b>3.30</b>
Ratio exportations alimentaires sur importations alimentaires	2010 2010	0.45			0.43	0.37	0.37	0.38	<b>0.39</b>

Source : nos calculs avec les données de la DCEP/MEF

S'agissant des échanges des produits alimentaires, le ratio exportation sur importation tend à stagner de 2012 à 2014 autour de 0,37. On note une dégradation de cet indicateur par rapport à la période passé (2007 – 2010). Les importations alimentaires progressent plus vite que les exportations alimentaires. Les produits qui ont une grande part dans les importations alimentaires sont le riz, le poisson et le blé.

**FIGURE 3 : ECHANGES DES PRODUITS ALIMENTAIRES**



Source : données DCEP/MEF

## 7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La revue conjointe sectorielle est un instrument préconisé dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA pour évaluer la performance et les résultats du secteur agricole et permettre ainsi aux Gouvernements d'être mieux orientés pour la fixation des politiques et des priorités du secteur. En effet, elle permet d'évaluer comment les acteurs étatiques et non étatiques ont mis en œuvre les promesses et les engagements spécifiés dans les pactes du PNIA et dans les accords de coopération connexes dans le secteur.

En Côte d'Ivoire, l'agriculture occupe une place importante dans l'économie avec 22% de contribution à la formation du PIB et 2/3 de la population active. Pour accroître sa contribution au développement économique national, la Côte d'Ivoire s'est dotée en 2010 d'un Programme d'investissement agricole (PNIA) qui a permis de placer l'Agriculture au rang des priorités au niveau national tant pour le secteur public que privé.

Toutefois, depuis le démarrage de sa mise en œuvre en 2012, la Côte d'Ivoire n'a pas initié de processus de revue collective, avec toutes les parties prenantes du pacte national PNIA, de l'efficacité des politiques et des institutions dans le secteur de l'agriculture. Cette situation résulte de la faiblesse des systèmes de suivi/évaluation et des mécanismes de réédition de compte dans le secteur.

La revue du PND organisé en 2014 a servi de cadre pour initier des revues sectorielles focalisées sur les résultats stratégiques pour la croissance et le développement. Cependant, l'analyse de ce processus comparé au RCSA, montre des limites des revues sectorielles dans le cadre du PND. Il s'agit notamment de l'approche fondée sur les contributions de façon cloisonnée des départements ministériels sans intégrer une consolidation à un niveau sectoriel qui renforcerait la coordination sectorielle pour l'atteinte des résultats stratégiques. Globalement, la démarche de revue sectorielle du PND a beaucoup de similitudes avec la RCSA surtout dans son contenu (les thématiques traitées), mais ne peut être considéré comme une revue sectorielle agricole. Par conséquent, l'exercice de revue conjointe du secteur Agricole présentement initié dans le cadre de ce rapport est une première pour la Côte d'Ivoire et devrait permettre de poser les bases de l'institutionnalisation des RCSA en vue de renforcer la mise en œuvre du principe de responsabilité mutuelle et de mieux alimenter les revues du PND.

La Côte d'Ivoire a bien progressé dans la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes sectorielles. En effet, le PNIA qui représente le document de référence en matière d'interventions dans le secteur agricole est a été reversé au PND 2012 - 2015 et est pris en compte dans les principales stratégies nationales. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA, d'importantes réformes et mesures ont été prises soient transversales pour améliorer l'environnement du secteur, notamment la loi d'orientation agricole, soient spécifiques aux filières de production. Des cartes de dialogue ont également été mis en place. Dans le plan d'action du PNIA sur environ 30 sous-programmes identifiés, 22 sont couverts par des interventions. Dans le cadre de la NASAM sur 18 engagements pris, 15 ont connu un début de mise en œuvre. Malgré ces réalisations dans le secteur, des insuffisances persistent quant à la prise en charge de certaines thématiques notamment le financement des exploitations agricoles, l'intégration des problématiques nutritionnelles dans les politiques agricoles, la recherche-développement et l'accès aux intrants. Il convient de noter une forte mobilisation des PTF pour la mise en œuvre des objectifs du PINA et de l'IG8 et la grande implication du secteur privé à travers des partenariats public – privé.

En ce qui concerne la cohérence des politiques et programmes, il existe souvent un décalage entre les horizons temporels des plans et stratégies déclinés pour en œuvre le PNIA avec celui du PND. Cela constitue un handicap pour la réalisation des objectifs du PNIA. Egalement, on note une faible mise en

cohérence et en synergie des stratégies définies dans les différents secteurs de l'économie.

Des organes de pilotage, de coordination et de concertation pour la mise en œuvre du PNIA ont été mis en place et intègrent toutes les parties prenantes du secteur agricole. Le Dispositif institutionnel ne fonctionne pas de manière satisfaisante et le dialogue entre les différentes plateformes est inexistant. Le cadre de coordination du PNIA devrait être redynamisé avec la définition de mécanismes de travail du personnel dédié au PNIA et ses relations avec les Directions en charges de la planification des différents ministères sous sectoriels. Egalement des renforcements de capacités des acteurs non étatiques devraient être envisagés pour permettre d'améliorer leur implication dans la planification et la mise en œuvre de politiques et programmes.

Toutefois, La mise en œuvre effective du PNIA sur la période 2012-2015 a impulsé une dynamique nouvelle au secteur et a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer des résultats satisfaisants en matière de croissance agricole, autosuffisance alimentaire et de réduction de la pauvreté. La mobilisation des financements est également satisfaisante par rapport aux besoins financiers de mise en œuvre du PNIA, mais l'est moins en ce qui concerne l'objectif de Maputo. En effet, malgré les augmentations régulières du budget alloué au secteur agricole, les dépenses publiques agricoles représentaient en 2014, 4,7% des dépenses publiques nationales.

En somme, plusieurs défis subsistent pour accroître la qualité de la mise en œuvre des politiques dans le secteur. Ainsi sur la base des lacunes mises en exergue par la présente revue, il est recommandé de :

- Mettre en place un processus régulier de revue dans le secteur agricole, arimé à la revue du PND
- Améliorer la planification des politiques avec la définition d'indicateurs et de cibles mesurables
- Renforcer la convergence temporelle des politiques, stratégies et projets du secteur avec le PNIA à travers entre autres la déclinaison des objectifs quantitatifs globaux en des objectifs annuels sur la période de mise en œuvre de même que les affectations budgétaires.
- Renforcer la coordination entre les ministères en charge du développement agricole ainsi que les capacités de la structure de coordination du PNIA.
- Mettre en place un système de suivi évaluation du PNIA pour suivre et renseigner les indicateurs de performance du secteur et renforcer la fonctionnalité des dispositifs de collecte des données des ministères en charge du développement rural ;
- Renforcer les statistiques agricoles et mettre en place les systèmes de génération de connaissance notamment de SAKSS ;
- Accélérer les réformes notamment la sécurisation de terres, l'accès au financement afin d'accroître les investissements du secteur privé
- Renforcer l'intégration et la coordination des stratégies nutritionnelles avec les politiques agricoles
- Consolider les efforts des stratégies relatives aux produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire
- Améliorer le dispositif d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la réalisation des études et enquêtes régulières afin de mieux orienter les politiques ;
- Renforcer l'accès des petits producteurs aux intrants et services agricoles ainsi que la commercialisation des productions pour permettre l'amélioration des revenus.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

MINAGRI [2015], **BILAN DU PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE**, communication SARA, Avril.

MINESUDD [2014], **RAPPORT DE LA REVUE SECTORIELLE DU PND 2012-2015 DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE URBAINE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**, Octobre.

MIRAH [2014], **REVUE GLOBALE DE LA MISE EN OEUVRE DU PND 2012-2015, REVUE DU SECTEUR DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**, Octobre.

MINEF [2015], **RAPPORT DE REVUE DU PND 2012-2015**, Avril.





